

Bulletin n° 3

Janvier - Mars 1975

1. - Avez - vous réglé votre (C O T I S A T I O N) pour 1 9 7 5 ?
(A B O N N E M E N T)
(20 frs au CCP ci-dessus)

2. - Veuillez noter la date de la SESSION DES ARCHIVISTES qui aura lieu à PARIS, les 13 et 14 OCT BRE 1975,

- et répondre au questionnaire prépatoire (feuille spéciale jointe)

EDITORIAL

Depuis l'été dernier l'Association a eu plusieurs occasions d'être confortée dans sa raison d'être. Aussi me contenterai-je d'une espèce de bilan de la situation présente.

1. Appels lancés.

Il serait sans doute difficile de citer ici les différents articles qui, dans des bulletins officiels, ont évoqué la question des archives.

- La Revue du diocèse de Cahors, dans son numéro du 16 décembre 1973, a lancé un appel, sous la signature de l'archiviste diocésain, l'abbé Georges Bessière, intitulé "Attention aux vieux livres et aux vieux papiers !"

- Eglise de Meaux, dans son numéro du 20 janvier 1974, a fait entendre, au sujet des archives paroissiales, la voix de la Commission diocésaine d'art sacré. Un mois plus tard, dans le numéro du 17 février 1974, ce bulletin diocésain revenait sur la question des archives paroissiales en répercutant la "mise en garde" contre les propositions d'achat de documents anciens faites par des "spécialistes". Et dans son courrier du 10 septembre 1974, le Secrétariat général de l'évêché de Meaux a fait parvenir à toutes les paroisses du diocèse quelques directives et un questionnaire à retourner à la Commission d'art sacré.

- Présence et Dialogue, revue de "l'Eglise dans la région parisienne", vient de publier, dans son numéro du 23 janvier 1975, un entretien avec le P. François de Vigan, archiviste du diocèse de Paris, sous le titre "La mémoire du diocèse". Un appel du cardinal Marty, placé en exergue, en souligne la portée.

"J'ai demandé à "Présence et Dialogue" de publier l'entretien du père François de Vigan.

C'est pour moi l'occasion de souligner l'importance que j'attache à son travail et de l'en remercier vivement. Les responsables d'institutions, de communautés ou de mouvements chrétiens doivent accueillir ses remarques et son appel comme une obligation relative à leur charge.

+ F. M. "

- La Vie catholique du Berry doit faire paraître prochainement un article intitulé "Alerte aux archives paroissiales", Mgr Girard, vicaire général responsable des archives du diocèse de Bourges ayant pu s'assurer la collaboration de l'abbé Jean-Louis Desplaces (professeur à l'Institution Sainte-Marie de Bourges, qui prépare un doctorat du 3ème cycle avec M. Dupront, président de l'Université de Paris - IV, sur "les dévotions populaires du Berry") qui veut bien se charger du classement de ces archives.

Puisse tous ces appels être entendus !

2. Sauvetages et pertes irréparables.

Il serait sûrement impossible d'évoquer ici les sauvetages qui ont pu être effectués par plusieurs membres de l'Association.

L'article du P. Minard, qui a été écrit pour ce numéro, sur l'action qu'il poursuit dans le Vivarais n'est qu'un exemple de ce qu'il est encore possible de faire aujourd'hui, et qui est fait de divers côtés.

Et, si les faits n'étaient exacts, certains récits sembleraient ressortir au genre littéraire du roman. Que l'on songe, par exemple, aux archives du C.P.M.I. (organisme qui a eu, il n'y a pas si longtemps, ses heures de célébrité) et qui ont été fortuitement retrouvées sur la route de Dreux, où elles servaient à caler ... du matériel sanitaire !

Mais, en regard de ces efforts ou de ces sauvetages fortuits, que l'on songe à ces incunables trouvés dans des poubelles à l'heure de la liquidation d'un bâtiment ecclésiastique ! Que l'on songe à cette histoire manuscrite d'une paroisse du Centre de la France - composée au siècle dernier avec des documents aujourd'hui disparus - et qui a été confiée aux flammes ! Que l'on songe à ce que pourrait raconter certain couloir d'évêché qui, il y a seulement quelques semaines, voyait, dans un sens entrer des archives paroissiales véhémentement réclamées, et dans l'autre sens (sous le regard atterré de l'archiviste diocésain, conscient de ses responsabilités mais impuissant, à qui il fut répondu : "Les ordres sont les ordres") partir pour le pilon les réponses à l'enquête effectuée auprès du clergé lors de la nomination de l'évêque en charge, etc.

Que l'on songe encore aux fonds qui ont été littéralement pillés (dans tous les sens du terme) par des chroniqueurs ou même des chercheurs à qui des archivistes trop confiants se sont permis d'abandonner des dossiers qui n'ont pu être récupérés - quand ils l'ont été (ce qui est loin d'être toujours le cas) - qu'au prix de très grosses difficultés (tout récemment, n'a-t-il pas fallu tenter un procès pour pouvoir récupérer l'essentiel d'un fonds d'archives imprudemment confié à quelqu'un qui d'ailleurs vivait sous un faux nom et qui avait lui-même transmis des dossiers importants à une tierce personne ?). Dans certains cas, force est de dire que des responsables ecclésiastiques ou religieux se comportent comme de mauvais gestionnaires et dilapident les richesses dont ils devraient assurer la sauvegarde; et parfois parce qu'ils se laissent intimider d'une manière étonnante par des "maîtres chanteurs" au détriment des travailleurs les plus sérieux, de sorte que s'applique la parole que Mgr Calvet écrivait avec quelque mélancolie en songeant à Mgr de La Serre : "L'esprit suranné, la finesse, la courtoisie, la modestie, la charité, sont, même chez nous, des vertus mineures, sinon un embarras; l'audace, la confiance en soi, la brutalité sont des qualités supérieures qui imposent le respect et assurent le succès."

3. Archives monastiques.

L'Association a retenu l'attention du "Secrétariat monastique pour la France". Et la "journée monastique" qui s'est tenue à Paris le 6 décembre dernier (avec la présence de 28 Abbés et 5 prieurs) a consacré quelques moments à la question des archives et de l'Association à la fondation de laquelle en septembre 1973 avaient participé 4 archivistes d'abbayes bénédictines et cisterciennes. Les archives monastiques, en effet, sont importantes à un double titre. Sous un certain aspect - peut-être plus visible - elles témoignent d'un fait de civilisation spécifique; à ce titre, elles ont une destination commune et constituent un élément du patrimoine intellectuel, culturel et spirituel de l'humanité. Sous un autre aspect - peut-être plus intérieur - elles

gardent pour les croyants la trace de l'action du Dieu-vivant; à ce titre, elles sont un bien d'Eglise et constituent une nourriture spirituelle, en même temps qu'un lieu théologique, pour les générations successives du peuple de Dieu.

Puisse cette rencontre se prolonger d'une manière efficace :

- d'une part, par la prise en considération d'une notion d'archives qui ne soit pas limitée au matériel (chartes, procès, etc.); car - là du moins où existe une vie spirituelle - les traces de cette vie aussi doivent faire partie des archives d'une maison ou d'une institution religieuse ;

- d'autre part, par l'élaboration - réclamée de divers côtés - d'un cadre de classement pour les archives monastiques

4. Archives des sanctuaires.

Le 31 janvier 1975, le congrès de l'Association des Recteurs de sanctuaires (qui réunissait 55 d'entre eux) a réservé, dans son ordre du jour, une place pour la question des archives et de l'Association. Les recteurs de sanctuaires sont convaincus que, si elles sont correctement constituées et sauvegardées, leurs archives peuvent être intéressantes : non seulement pour ce qui concerne la construction, l'ornementation et les agrandissements du sanctuaire; non seulement pour le nombre des pèlerins, ou les dates des pèlerinages; non seulement eu égard aux magasins de vente d'objets de piété; mais encore par les livrets mis entre les mains des pèlerins, par les cantiques chantés, par les célébrations organisées, etc. Sans doute ces archives peuvent-elles apparaître comme quelque peu marginales par rapport à la vie de l'institution ecclésiastique. Mais elles peuvent aussi témoigner des efforts entrepris pour assurer l'"aggiornamento", ou au contraire pour en freiner tel ou tel aspect ; ces archives peuvent aussi laisser paraître les risques d'ésotérisme ou de petite chapelle; mais les traces documentaires, laissées par l'activité qui se déploie dans les sanctuaires, peuvent aussi témoigner des efforts accomplis pour assurer la continuité de la foi dans l'Eglise catholique (comme on l'a vu à Antioche au IV^{ème} siècle, auprès des tombeaux des martyrs, sous l'épiscopat de l'évêque arien Léonce) ou bien témoigner d'un principe de renouvellement (dans cette perspective, dom Billet, par exemple, n'hésite pas à parler de " Lourdes, lieu charismatique").

Puisse la conviction des recteurs de sanctuaires assurer la sauvegarde, voire la récupération, et le classement des archives qui dépendent d'eux, comme le font les carmélites de Lisieux pour ce qui concerne les dossiers provenant de ce qu'elles appellent la "gloire posthume" de sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus (cf. article infra).

5. Les Archives de France.

a) L'Association des archivistes français a accueilli notre Association comme personne morale. Et, lors de son récent congrès tenu à Bourges, place a été faite à la présentation de l'effort que nous avons entrepris. Une volonté de collaboration très cordiale s'est affirmée, tant en cette circonstance que dans les divers contacts qui ont été pris. Tous les membres de l'Association qui ont eu affaire à leurs confrères du service public savent d'expérience comment ils ont été bien accueillis.

b) En réponse à la question posée dans le dernier numéro de notre bulletin sur les contrats de dépôt, il semble qu'un protocole particulièrement satisfaisant pour les parties contractantes ait été élaboré et signé par les soins de l'archevêque de Bourges et des deux préfets du Cher et de l'Indre. Un "décret canonique avec modalités d'application" a été diffusé dans La Vie catholique du Berry, dans son numéro du 10 juin 1972 : ce décret tient rigoureusement compte des exigences canoniques, aussi bien que de la réglementation en usage aux Archives de France. Tous ceux qui auraient besoin d'avoir rapidement un exemplaire de ces textes pourraient en demander au siège de notre Association.

c) Le stage technique international d'archives, organisé chaque année (au cours du premier trimestre de l'année civile) par les Archives de France

c) Région administrative du Centre : Il y a lieu de signaler l'effort accompli, dans la région administrative du Centre, par les archivistes, bibliothécaires et conservateurs de musées. Soucieux d'assurer un service plus efficace à leur "clientèle", ils ont déjà publié à deux reprises un guide à l'usage des chercheurs sur les sources et moyens de documentation existant dans chaque département : la première édition recensait 29 établissements; la seconde édition, que nous signalons dans la bibliographie de ce troisième numéro de notre bulletin, en recense 47.

L'abbé Pierre Bizeau, archiviste du diocèse de Chartres et vice-président de l'Association a pu tout récemment participer à une "Rencontre Archivistes - Universités (Région Centre)", dont il nous donne l'écho suivant :

Des contacts s'établissent depuis plusieurs années entre Archives et Universités dans la région Centre. Une réunion avait eu lieu à Tours, en juin 1973, sur l'initiative de l'Institut d'Histoire de la presse et de l'opinion. Le 21 janvier dernier, aux Archives départementales d'Indre-et-Loire, M. Charnier, directeur des services d'Archives du Loiret anima une rencontre entre les archivistes, les enseignants et les conservateurs des bibliothèques et des musées.

Les échanges portèrent essentiellement sur l'accès aux documents, compte tenu des contraintes juridiques et matérielles, sur les chercheurs, leur accueil matériel, leur formation pour aborder les documents et la conservation des travaux universitaires. Il serait absurde de conserver la "mémoire administrative" des universités et non la "mémoire intellectuelle". Une dernière partie fut consacrée aux instruments de recherche : rédaction de répertoires et d'inventaires.

Il faut signaler qu'existe déjà le Guide à l'usage des chercheurs, signalé dans la bibliographie.

J'ai été invité à cette rencontre en tant qu'archiviste du diocèse de Chartres. Il est bien évident que notre premier travail est de mettre à la disposition des chercheurs les sources qui leur permettront de connaître l'histoire religieuse. Nous avons donc à préparer les répertoires et inventaires, parfois d'abord à réunir les documents pour pouvoir les mettre en état d'être consultés.

Pierre BIZEAU

6. Les archives ecclésiastiques et religieuses à l'étranger.

Du 16 au 19 septembre 1974, s'est tenu à Milan le 10ème congrès des "Archivisti ecclesiastici" sur le thème : "Recherche de fonds d'archives ecclésiastiques conservés hors de leur dépôt d'origine". Cette rencontre n'a pas été seulement l'occasion d'une communication du président de l'Association des archivistes de l'Eglise de France dans la perspective du thème général, sur "Problèmes de sources archivistiques et histoire religieuse, en France", elle a aussi permis bien des contacts qui pourront être fructueux. Sur ce congrès, cf. les numéros de L'Osservatore romano des 14 et 28 septembre, du 9 octobre 1974.

Sans doute convient-il de relever tout spécialement le fait que plusieurs communications contenaient des remarques semblables qui ne sont pas sans donner quelque matière à réflexion. Il est, en effet, étonnant que bien souvent les archives émanant d'une institution ecclésiastique ou religieuse ne témoignent pas d'une quelconque vie spirituelle : ici, les archives épiscopales apparaissent comme celles d'une administration parallèle à l'administration civile correspondante; là, la reconstitution, qui est en cours, du fonds d'archives d'une abbaye qui fut très célèbre, n'apporte aucune trace documentaire relative à la vie spirituelle - hormis toutefois certaines séries de volumes de la bibliothèque. ...

Charles MOLETTE

L'ASSEMBLEE GENERALE DU 30 NOVEMBRE 1974

L'Assemblée générale de l'Association s'est tenue le samedi 30 novembre après-midi comme prévu. Le lieu a été communiqué en réponse à tous les membres de l'Association qui s'en sont enquis malgré les grèves postales de cette période. La date était impérative; car elle avait été choisie en fonction des journées de travail du Groupe de recherches historiques et archivistiques des congrégations féminines (cf. à ce sujet le bulletin n° 2, pp. 21-22). Les religieuses n'ayant pas participé à la session de 1973 et n'ayant pu organiser de session l'an dernier, il fallait qu'un contact pût s'établir entre elles et l'Association qui leur avait fait leur place. C'est donc chez les Auxiliatrices du purgatoire, qui avaient bien voulu accueillir les religieuses pour leurs journées de travail, que se tint l'assemblée générale. Malgré l'absence, un peu inévitable d'un certain nombre d'archivistes hommes (certains ont tenu à exprimer des regrets pour leur absence dès la reprise du courrier), le contact a pu être pris et a été, semble-t-il, très bénéfique de part et d'autre.

Outre les rapports sur la marche de l'Association (dont l'essentiel se retrouve dans l'éditorial), l'assemblée du 30 novembre a entendu quatre exposés.

Le premier, de Mgr Laroza, de Bordeaux, sur la récupération des archives dans le diocèse de Bordeaux. Cette communication, très riche et très concrète, complétait le texte que le même Mgr Laroza avait bien voulu donner dans notre bulletin n° 2. Mgr Laroza nous a montré comment, depuis trois ans, il a su et pu enrichir les archives diocésaines de pièces concernant tout spécialement les séries D (dossiers des archevêques, et dossiers de certains prêtres diocésains), P (dépôts des archives paroissiales), H (formation du clergé : notamment ce qui concerne le Petit séminaire qui aujourd'hui n'existe plus comme tel), G (quelques rituels, missels et bréviaires des XVIIIème et XIXème siècles), Z (dans les "notes d'érudits", il y a maintenant un "fonds chanoine Moura", chanoine archiviste mort nonagénaire il y a trois ans), L (temporel : notamment ce qui concerne la commission d'art sacré), K (apostolat et oeuvres : Mgr Laroza, en effet, a été Directeur des oeuvres pendant plusieurs années), sans compter quelques livres d'intérêt local.

Cet exposé, accueilli avec le plus vif intérêt, a permis de souligner la nécessité pour les archivistes d'avoir les moyens de remplir leur mission.

Deux exposés furent relatifs à la communication des archives.

Le P. Dehergne, archiviste des jésuites de Chantilly, a posé la question de problèmes matériels auxquels se heurtent certains archivistes ecclésiastiques et religieux, à qui il est demandé d'assurer, sans contre-partie, le service que rendent, de par leur profession, les responsables des services publics d'archives.

Le P. Guennou, archiviste des Missions étrangères de Paris, a posé la question des diverses difficultés auxquelles il s'est heurté, et a évoqué la solution qu'il a cru devoir adopter.

Ces deux exposés ont entraîné une discussion, parfois très animée, à l'occasion de laquelle deux pôles ont été tenus comme conjointement nécessaires : d'une part, les archives sont conservées pour être communiquées; et, d'autre part, la communication requiert, non seulement des conditions matérielles la permettant, mais aussi des garanties contre les pillages matériels ou moraux qui ne sont pas sans menacer ces documents d'un caractère bien spécifique.

Une solution a été avancée, mais dont la mise en application ne dépend pas des seuls archivistes : prendre l'initiative de susciter des travaux (thèses, éditions de textes, etc.) par des chercheurs susceptibles de comprendre, et soucieux de respecter, le caractère spécifique des documents conservés auxquels ils devraient faire appel.

Soeur Stanislas Wostka, archiviste des soeurs de Saint-Thomas-de-Ville-neuve, a présenté un quatrième exposé, sur l'utilisation des documents d'archives. Comme avait fait Mgr Laroza, elle a complété d'une façon très substantielle le texte qu'elle avait donné dans notre bulletin n° 2. Se plaçant sur le plan des congrégations, elle a distingué deux formes d'utilisation des archives reli-

gieuses : l'une, à usage interne des sociétés religieuses ; l'autre, permettant l'étude des rapports inter-congrégations en vue d'apporter les richesses des divers fonds particuliers à des études d'ensemble susceptibles d'ailleurs d'éclairer ou de mettre en valeur les monographies. C'est alors que soeur Stanislas Kostka a présenté à l'Assemblée le "groupe de recherches historiques et archivistiques des congrégations féminines".

Le P. Hubert, qui a assuré d'une si belle manière la mise en ordre des archives de l'aumônerie militaire, a été tout particulièrement frappé par cet exposé, non moins que par la participation active des religieuses présentes au grand travail d'ensemble requis actuellement dans le domaine des archives qui témoignent de la vitalité de l'Eglise catholique en France. Et c'est pourquoi je cède la plume au P. Hubert, afin qu'il puisse redire à tous les lecteurs de ce bulletin ce qu'il m'a confié le 30 novembre au soir.

Charles MOLETTE

* * * *

Ces assemblées d'archivistes et de bibliothécaires, que je pratique depuis nombre d'années, rappellent la fable de La Fontaine. Les souris tiennent une assemblée démocratique, lucide et décisive; mais qui accrochera le grelot à la queue du chat ?

Il plane toujours sur nous et sur le sort du dépôt que nous gérons le nuage d'incompréhension qui masque au soleil de l'Autorité, supérieure et décidante, l'intérêt vital et scientifique de ce que nous gardons et communiquons. C'est pourquoi une rencontre comme celle qui s'est tenue sous le signe du Purgatoire (puisque nous étions chez les Auxiliatrices du purgatoire) et la houlette de M. l'abbé Molette, me semble non pas souhaitable (parce que les religieuses y découvrent ce que font les archivistes masculins et ecclésiastiques, et réciproquement), non pas utile (parce que chacun y découvre des ressources qu'il ignorait, des centres méconnus et des activités fructueuses), mais nécessaires.

Car il est bon qu'une fois l'an, on sente que les combats solitaires que nous menons sont ce qui constitue le front de toute une grande et importante bataille.

Car il est bon d'être stimulé par l'exemple des initiatives et des ténacités des autres.

Car il n'y a pas de meilleur "recyclage" que d'apprendre, de vive voix, sur des exemples vécus, redits par les auteurs eux-mêmes, ce qui se fait de nouveau.

Evidemment ... même si ce n'est nouveau que parce que c'est dit d'une manière nouvelle pour nous, par quelqu'un qui vit peut-être les mêmes difficultés que nous, mais qui les vit à sa façon qui n'est pas la nôtre et dans son contexte qui n'est pas le nôtre.

Bref, il se dit en ces assises, beaucoup de choses utiles par les orateurs et par les discussions.

fr. Martin Ph. HUBERT, o.p.

/

SIMPLES REFLEXIONS D'UN ARCHIVISTE DE CONGREGATION RELIGIEUSE

I. - Beaucoup d'archivistes ont commencé par recevoir une formation de bibliothécaire. Ils ont l'habitude, quand ils sont nommés archivistes, de rédiger des fiches dont chacune est consacrée à une pièce (un livre). En matière d'archives, il faut procéder tout autrement : non pas pièce après pièce, mais par grands ensembles. Le tout premier devoir d'un archiviste est de connaître les grands ensembles dont se composent ses archives, et d'établir un "état sommaire", s'il n'en existe pas encore. La confection d'instruments de recherches détaillés (index, etc.) sera remis à plus tard. De cette manière, on évitera que les trois quarts des papiers restent durant de longues années "terra incognita". Un état sommaire, d'ailleurs, dans de nombreux cas, suffira à l'historien averti, du moins s'il est autorisé à fouiller les liasses les unes après les autres.

En confectionnant l'état sommaire, l'archiviste devra constamment avoir devant les yeux de l'esprit la question suivante : Quelle est l'unité qui existe entre les pièces de telle liasse, ou boîte, ou tiroir, etc. (ou groupe de liasses, de boîtes, etc.); s'agit-il d'une collection réunie par un spécialiste de l'histoire locale ? de la correspondance de tel vicaire général (lettres reçues, minutes des réponses) ? - ou bien, encore, l'unité ne serait-elle que purement accidentelle (format, hasards d'un déménagement) ?

L'état sommaire comprendra autant d'articles qu'on aura découvert d'unités substantielles : il suffira d'un article de deux lignes pour décrire une série de 100 registres (v.g. registres de baptêmes, 1805-1921 - 100 registres : manquent années 1870-1871) ; il faudra peut-être deux grandes pages pour décrire une centaine de pièces reliées en un recueil factice (mais là, user de bon sens : ne pas s'éterniser à la recherche d'identifications impossibles en un premier temps ; se contenter parfois de descriptions sommaires, v.g. : divers, circa 1876-1889 ; semblent provenir des papiers de M. Dupont).

II. - Ce n'est qu'après avoir pris conscience de la structure dont se composent les archives dont il a la charge, que l'archiviste peut se risquer à modifier un classement, à introduire un ordre nouveau. Encore évitera-t-il soigneusement tout excès de zèle. C'est un fait que si l'historien peut, avec un brin de chance, retrouver ce qu'il cherche dans des archives qui n'ont jamais été rangées, cela devient très difficile, presque impossible, là où il y a eu des bouleversements. Il y a donc des précautions à prendre.

a) La toute première consiste à laisser ensemble les pièces qui se trouvent dans une même liasse ou boîte, tiroir, à moins qu'on ne soit sûr que leur mise ensemble est le résultat de causes purement fortuites. On s'interdira absolument d'écramer les liasses, etc., en y prélevant les lettres envoyées par des personnages célèbres, ou de classer le courrier par ordre alphabétique des signataires. Une lettre, très souvent, s'éclaire par les pièces voisines dans la même liasse; il n'est pas indifférent qu'elle se trouve dans telle liasse plutôt que dans telle autre (une lettre de dénonciation adressée à l'évêque, trouvée parmi les papiers du dénonciateur, il y a de bonnes chances que cette lettre n'ait jamais été envoyée. Mais si les lettres ont toutes été classées par auteurs, cette circonstance échappera à l'historien).

b) Même si l'unité entre les pièces d'une même boîte ou liasse paraît artificielle, l'archiviste ne modifiera le classement, ou dispersera les pièces que s'il est capable de leur donner un ordre vraiment meilleur, conforme à la structure des archives, et si, d'autre part, le jeu en vaut la peine (beaucoup d'archives ont été rangées d'après des principes plus que discutables; le nouvel archiviste, pour ne pas perdre un temps précieux, au lieu de tout ranger à nouveau, se contentera de signaler les anomalies dans des notes explicatives ajoutées à l'inventaire).

c) On n'oubliera jamais le principe du respect des fonds : les papiers appartenant à une maison de Pontoise, déposés pour une raison ou une autre au-

près des archives de la Maison Généralice de la Congrégation, ne doivent pas être unis aux papiers de l'Administration générale relatifs à cette maison de Pontoise (lettres reçues de cette maison, rapports des visiteurs canoniques, etc.). Il y a là deux fonds divers.

d) Quant au cadre de classement, on suivra celui qu'impose la structure du fonds, même si le cadre ainsi adopté est défectueux aux yeux de la logique.

III . - Une fois en main un état sommaire et une fois rangé l'essentiel, on pourra confectionner un inventaire et des répertoires, index, et des collections de fiches. Ne pas perdre son temps à établir des précisions inutiles (e.g. que le volume I va de 1856 à novembre 1873, le volume suivant de 1873 déc. à mars 1890 ; il suffit que les volumes soient rangés en ordre, et l'utilisateur éventuel trouvera facilement ce qu'il cherche). Mettre noir sur blanc les anomalies, les lacunes (v.g. dans tel série de registres manquent années 1897 à 1899), les contenus imprévisibles (v.g. compte rendu d'un pèlerinage, dans le registre des baptêmes).

J'ai écrit plus haut qu'un état sommaire suffisait, à la rigueur, pour trouver sans trop de mal ce que l'on cherche. J'ai moi-même trouvé, aux archives du Vatican, des pièces dont je savais seulement qu'elles avaient passé entre les mains du secrétaire des Lettres aux princes. J'ai simplement demandé la série "Lettres aux princes", "posizioni e minute", et l'année en question, sans avoir d'inventaire en main. Les choses auraient été autrement compliquées, si les papiers provenant des divers bureaux et des diverses Congrégations romaines avaient été rangés par matière, ou par pays, ou selon quelque autre principe a priori, qui aboutit au mélange des fonds. En pratique, plus des archives ont subi de bouleversement, plus les recherches deviennent difficiles, et plus il devient nécessaire que l'archiviste confectionne des instruments de recherche.

Si vous croyez que quelques-unes parmi les idées émises puissent intéresser les lecteurs, je vous prie de les reproduire comme vous l'entendez ... Inutile de mettre mon nom.

*** III

ARCHIVES HISTORIQUES PAROISSIALES DU DIOCESE DE PARIS

Le dépôt des Archives historiques paroissiales, décidé en 1973, n'a débuté qu'en 1974. Ce dépôt, à la Maison diocésaine, rue de la Ville-l'Evêque, ne concerne que les paroisses de Paris, à l'exclusion des nouveaux diocèses de Saint-Denis, Nanterre et Créteil.

Il serait important, pour l'histoire de l'ancien diocèse, que les trois nouveaux diocèses procèdent à la même opération.

Il a été demandé aux paroisses de déposer toutes les archives jusqu'en 1945 - et de communiquer la liste des livres liturgiques anciens, de leur collection de la Semaine religieuse et des livres concernant l'histoire de la paroisse.

Le dépôt des livres liturgiques pourrait être envisagé.

Quinze paroisses ont déposé leurs archives, et onze ont fait l'objet d'une première analyse.

Il faut d'abord observer que ce dépôt est le premier en date depuis le Concordat. En effet, certains registres de Fabrique remontent à 1803. Deux paroisses ont remis des documents du XVIIIème siècle. Saint-Jacques du Haut-Pas : papiers de messire Jean Denis Cochin, curé et fondateur de l'hôpital Cochin. Sainte-Marguerite : un registre de baptêmes et mariages célébrés à l'étranger de la Providence, de mai 1796 à décembre 1797. Un second registre a été perdu.

L'administration temporelle tient une place majeure. Les délibérations du Conseil de Fabrique (ou de son bureau) couvrent parfois plusieurs décennies. Saint-Pierre de Montmartre, paroisse rurale, puis bouleversée par la construction du Sacré-Coeur (registres de 1818-1848 et 1875-1906). Saint-Jacques-du-Haut-Pas, où la tradition "janséniste" s'était maintenue (1083-1884).

On trouve des indications sur la "Séparation" - et la création des conseils ("de Monsieur le Curé" ou "paroissial" - registres Sainte-Marguerite, 1907-1969 ; Saint-Martin-des-Champs, 1907-1949).

Les dossiers financiers sont importants, sans jamais être complets : livres de recettes-dépenses, budgets, et pièces justificatives. Pour la période concordataire, contrôle de la Cour des Comptes (Saint-Ambroise, 1847-1899).

Quelques dossiers importants sur les travaux de constructions ou d'entretiens, - mais peu de plans. Les inventaires sont peu nombreux.

La vie paroissiale peut être connue par des livres d'annonces : Saint-François-Xavier (1871-1949), Saint-Leu (1867-1919 et 1928-1934).

Peu de liste de prêtres et d'employés de paroisses, mais des listes de paroissiens (souvent avec adresses) se trouvent dans des registres du denier du culte, de malades visités, des enfants du catéchisme ou de certaines oeuvres (conférences de Saint-Vincent-de-Paul, Société de Saint-François-de-Sales) ; deux listes de victimes de 1914-1918 et 1939-1945.

Un seul journal de paroisse à Saint-François-Xavier, 1897-1918 (les abus de la "Bertha" et leurs victimes sur le territoire de la paroisse).

Manquent presque totalement : relations avec la hiérarchie, rapports avec les autres paroisses (sauf protestations à la création de nouvelles paroisses !). Aucun doyenné n'existait à Paris avant 1966.

Il est prévu :

1. ce dépôt des archives jusqu'en 1945.
2. une deuxième opération pour les archives de 1945 à 1955 ou 1960.
3. avant cette deuxième opération, l'établissement d'une notice destinée aux curés des paroisses, les invitant à archiver selon les normes officielles du classement de 1962, - à préciser dans le détail.

Il faut, de plus, reconnaître que l'autorité diocésaine n'a pas donné aux curés, au moins depuis la Séparation, les directives nécessaires. Ce qui subsiste a dépendu de l'intérêt et de l'humeur des curés.

SAUVETAGES EN VIVARAIS

Thines et Malarce sont deux petites paroisses voisines dans la montagne cévenole, au sud-ouest de l'Ardèche. Au milieu du siècle dernier, elles étaient surpeuplées avec près de 900 habitants pour la première, et plus de 500 pour l'autre. Loin des grandes routes, sur ces pentes raides et arides, y a-t-il encore 50 habitants dans chacune d'elles ? Plus de curé résident, des presbytères laissés de longues années à l'abandon, comme la plupart des maisons de pierre sèche de la région et qui tombent en ruine l'une après l'autre. La cure de Malarce possédait des pièces d'archives dues à un de ses curés de la fin du XVIIIème siècle, précieuses pour l'histoire économique et religieuse de la région ; une partie en existait encore en 1965. Depuis lors, ce qui en reste est insignifiant. Le presbytère, sans prêtre depuis plus de quarante ans, a eu plusieurs fois quelques pièces louées temporairement : les recherches faites pour retrouver les éléments perdus ont jusqu'à présent été infructueuses.

A Thines, le petit bourg se presse, sur un piton, autour d'une splendide et vaste église romane, centre de pèlerinage révérent une Vierge du XIIème siècle. Profanation : l'an dernier, cette statue vénérée fut volée. Des archives paroissiales, rien ne subsistait, par même les registres de catholicité antérieurs à 1885. Tout récemment, à la demande qui lui en fut faite, la personne qui loue quelques pièces de l'ancien presbytère fit des recherches. Dans le grenier, elle retrouva, parmi des piles de la Semaine religieuse et de Sélections du Reader Digest, un registre paroissial : 1844-1885. En examinant celui-ci, je me rendis compte que le curé d'alors avait avec lui les registres de Thines depuis le XVIIème siècle. Je suis donc un jour allé explorer le vieux presbytère. Le grenier contenait en effet la Semaine diocésaine, une pile des Mandements, et quelques kilos (c'était tout leur classement) de papiers concernant la Fabrique au XIXème siècle. Mais la cave avait, au milieu de toiles d'araignées, vieilles de plusieurs décennies, quelques registres de Confréries, et puis, dans un coin, à même le sol de terre, les registres de catholicité depuis 1649 jusqu'à 1843; dans un autre recoin, une vieille malle contenait, au milieu de papiers sans intérêt, un autre registre : celui de 1624 à 1632. Notons que ni la mairie, ni les Archives départementales ne possèdent de registres antérieurs à 1668.

Un troisième exemple dans ce même coin de l'Ardèche, mais celui-ci plus consolant : Gravières. Un des curés du siècle dernier avait, pendant cinquante années, réuni de façon inlassable tous documents susceptibles d'éclairer l'histoire de sa paroisse, plus importante que les deux précédentes : non seulement il remplissait de gros cahiers de copies de textes et de notes, mais il recueillait auprès des familles locales une foule de pièces d'archives dont on lui faisait cadeau. Il y a peu de temps encore, la cure gardait ses cahiers, quelques parchemins et vieux registres ; peu de chose. Vers 1965, la toiture de l'église ayant été refaite, le curé s'aperçut que tuiles cassées et gravats s'accumulaient, sous les combles, sur des masses de papiers, et que, dans une tribune oubliée, une vieille armoire en contenait beaucoup d'autres. Conscient de la valeur possible de ces archives, il les sauva et me demanda d'en faire l'inventaire. C'est alors qu'on put se rendre compte de la richesse de ce fonds recueilli par son prédécesseur et relégué aux combles par un autre curé que les vieux papiers n'intéressaient pas. Registres de notaires et centaines d'actes notariés depuis le XIVème siècle, très nombreux livrets de la taille, comptes et délibérations des consuls de la paroisse aux XVIIème et XVIIIème siècles : une mine idéale pour la monographie d'une paroisse. Une visite supplémentaire avec le curé dans ses greniers nous amena encore à d'autres trouvailles, notamment une caisse entière de papiers destinés au feu : une cinquantaine d'affiches de 1790-1792. Inventoriées, ces richesses sont maintenant à l'abri.

Trois cas, parmi tant d'autres dans la même région où la stabilité des

familles paysannes, propriétaires de leurs maisons et de leur sol depuis le moyen-âge, a permis dans bien des cas la conservation d'archives privées remontant fort loin. L'une d'elles, toujours dans le même groupe de paroisses ne peut-elle pas remonter, documents en mains, jusqu'à un aïeul vivant dans le même hameau qu'aujourd'hui ses descendants, et qui était marguillerrdecsa paroisse en 1380 ! Archives familiales où l'on rencontre d'ailleurs bien des documents qui intéressent, parfois directement, l'histoire ancienne de la paroisse lorsqu'il s'agit par exemple de reconnaissances féodales, ou parce que tel ancêtre fut consul, ou collecteur des tailles, ou en procès avec son curé pour des questions de dîme. Il y a quelques années, un jeune homme participait, avec l'Oeuvre d'Emmaüs, à la collecte des objets et vieux papiers; ces derniers sont mis en sacs avant le passage des ramasseurs qui les chargent dans leurs camions, d'où ils vont, après pesage, au pilon; les jeunes gens qui donnent généreusement leur temps à l'oeuvre ne sont guère, en général, sensibles à l'aspect archivistique de leur collecte. Celui-ci l'était un peu plus, par bonheur; car il lui vint entre les mains une malle bourrée de parchemins et papiers anciens à qui il sut ainsi éviter le pilon. Mais le reste ? Par exemple, tant de paroisses eurent au début de ce siècle leur propre bulletin; il en est cependant, dont pas un numéro n'a été conservé au presbytère, et pour lesquels les recherches faites dans les familles n'ont abouti à rien : type même des papiers dont on se débarrasse. Et ce qui est vrai à l'échelle paroissiale l'est aussi pour la conservation des collections des Semaines religieuses diocésaines et même des Mandements épiscopaux. Et l'on sait que certains évêchés ne possèdent pas même une série absolument complète de ces derniers depuis le Concordat; il est d'autant plus regrettable de voir, dans des presbytères - même encore résidentiels - des membra disjecta de la littérature épiscopale du siècle dernier attendre le ramassage, ou volontairement mis au feu (choses vues). Non, une cure n'est pas le lieu idéal pour des dépôts d'archives. Un desservant s'y intéresse : il en prendra soin; son successeur les mettra à la cave ou au grenier, quand il ne les brûlera pas. Il n'y a pas tellement longtemps qu'un curé de campagne, avant de quitter son presbytère pour un autre, voulut le passer bien propre à son successeur, et brûla tous les vieux papiers qui s'y trouvaient, y compris, dit-on, les registres paroissiaux antérieurs à 1850. Un autre, en ville, faisait un grand feu dans la cour de la cure quand passa un paroissien qui enleva prestement des flammes des comptes et inventaires du siècle dernier sous les yeux amusés du pasteur qui lui dit en riant : "Ça vous intéresse ? Vous pouvez le garder." Cet homme, aujourd'hui un vieillard, n'ose plus les rendre à la cure, ni donner ces biens à la cure, ni donner ces biens d'église à un fonds public.

Cette région très déshéritée du Bas-Vivarais avait connu une vie paysanne intense; aujourd'hui, les pentes, toutes en terrasses, s'écroulent; la terre, qui n'est plus cultivée, retourne à la bruyère et aux pins; les vieilles maisons dont les estivants ne font pas des résidences secondaires tombent en ruines. Dans tous ces cas, qui comprennent tant d'anciens presbytères, les décombres - ou l'indifférence - recouvrent les témoins matériels de la vie ancienne des paroisses. Parmi ces témoins, abandonnés comme le reste mais plus périssables, il y a les "vieux papiers", écrits par les aïeux et par leurs prêtres, et qui parlaient de leur vie, et que personne n'écouterait plus, s'ils ne sont sauvés et utilisés pour l'histoire.

P. MINARD

INVENTAIRE SOMMAIRE DE LA PAROISSE DE GRAVIERES (ARDECHE)

I . LES PERSONNES

1. Registres de catholicité (depuis 1785)
2. Status animarum, Confréries (du XVIIème au XXème siècle)
3. Clergé : prieurs des XIVème- XVIème siècles ; prieurs de la famille du Roure; prieurs de la famille Meynier ; Révolution ; curés depuis la Révolution.
4. Chefs de famille, par village (rôles d'imposition).

II. ADMINISTRATION ET FINANCES

1. Ancien Régime (depuis 1628) : les Consuls ; recettes et dépenses annuelles ; biens des pauvres.
2. XIXème et XXème siècles : registres de délibérations de la Fabrique, complet (1824-1906) : on le trouve aux archives de la Mairie.

III. LES BIENS DE LA PAROISSE

1. L'Eglise (6 dossiers)
2. Les écoles : Ancien Régime (depuis 1745) - l'ancienne école (XIXème siècle) - l'école libre du Chazel (depuis 1903)
3. Chapelles et fondations (depuis 1527).

IV. REVOLUTION ET DIVERS (Paroisse de Gravières)

V . ACTES ANCIENS (papiers de familles locales)

Registres de notaires (depuis 1342, en copies du XVème siècle) - contrats de mariage - testaments - terriers - actes notariés isolés - billets non notariés - procédure.

VI. FONDS ETRANGERS A GRAVIERES

Les Vans - Ruoms - Naves - Thines - Ste-Marguerite-Lafigère - Lafigère - Vernon - Banne - Prunet - Courry - Bonnevaux - Ste Eulalie - St-Alban e. Sampson - Pontails.

VII. VARIA (sans relation avec la région)

VIII. FONDS CANAUD (inventaire et copies de documents : très nombreux) .

- - - : - - -

LES ARCHIVES DE STE THERESE DE L'ENFANT JESUS AU CARMEL DE LISIEUX

(Quelques aperçus sur le travail en cours)

Si le Carmel de Lisieux lui-même n'a pas à être présenté, la réputation mondiale de Ste Thérèse de l'E.-J. l'a signalé à l'attention du monde catholique — et même au delà — il n'en est pas de même, semblerait-il à première vue, pour ses archives. Celles-ci sont en effet du "domaine réservé", gardé de plus par la clôture monastique.

En fait, elles ont déjà franchi, en partie, les murs par diverses éditions qui continuent à s'échelonner au fil des ans, avec un rigoureux souci d'exactitude, se défendant de dissimuler quoi que ce soit.

I . — Les éditions.

Ces éditions critiques ont débuté, en 1956, par la parution en fac-simile de l'Histoire d'une âme, les manuscrits autobiographiques de Ste Thérèse de l'E.-J., présentation d'un réalisme émouvant : ne croirait-on pas en effet avoir entre les mains et sous les yeux les petits cahiers à deux sous utilisés par Sr Thérèse pour écrire son "Histoire d'une âme, petite Fleur blanche" ? En 1961, sortait, par les soins du Père François de Ste-Marie, le livre "Visage de Thérèse de Lisieux", avec l'album des photographies de Thérèse, sans retouches.

L'année du centenaire de sa naissance, 1973, a poursuivi dans la même coulée l'édition intégrale et critique de ses autres oeuvres ou des paroles recueillies dans les derniers mois de sa courte existence : par ordre de parution, les lecteurs ont pu avoir "Derniers Entretiens", puis successivement, les deux tomes de "Correspondance générale". Les Poésies et écrits ou paroles divers sont en chantier, tandis que par les soins des PP. Carmes de Rome paraissait le premier tome du "Procès de Béatification et Canonisation", document jusqu'ici strictement réservé, et d'autant plus convoité.

II . — Autres documents.

Parallèlement à ce travail d'édition, mené à présent par une équipe, sous la direction des Editions du Cerf/ D.D.B., s'amorce lentement et patiemment l'inventaire d'un fonds assez abondant et qui ne cesse de s'accroître, provenant de ce qu'on peut appeler la "gloire posthume" de Ste Thérèse. C'est le travail qui occupe sur place plusieurs ouvrières et dont ce petit compte rendu va s'essayer à donner un rapide aperçu.

Les correspondances — en nombre relativement assez important — et de provenance très variée, en constituent, avec les extraits de presse, un secteur abondant mais d'intérêt très inégal. La classification antérieure de ces lettres s'avérait totalement périmée. Conservée et utilisée pour alimenter les diverses rubriques du périodique thérésien, "Les Annales de Ste Thérèse de Lisieux", une partie notable de ces lettres était ensuite entassée par ordre chronologique de publication. Nous nous trouvions donc devant un fonds démuné de tout fichier ou inventaire et, en conséquence, quasiment inutilisable pour de nouvelles fins, si ce n'est leur exploitation à l'aide des Annales elles-mêmes. Il fallut trier, regrouper, inventorier. Le résultat de ce travail fastidieux de plusieurs années se présente ainsi :

- un fichier alphabétique général des noms des correspondants ;
- un classement géographique des documents eux-mêmes (alphabétique à l'intérieur de chaque pays).

Le dépouillement des Annales et de leur supplément, Etudes et Documents, devenus "Vie thérésienne", est également amorcé et se présentera sous la forme de deux fichiers : l'un alphabétique d'auteurs-anonymes, et le second par matières.

Un second groupe de lettres, constitué par les relations de faveurs de tous ordres, est traité séparément : une partie avait été publiée en annexe des premières éditions de l'Histoire d'une âme, puis dans les volumes dits

Pluie de roses, une autre dans les Annales sous la rubrique du même nom. Le restant, non publié, est conservé néanmoins. Le tout se trouve groupé par ordre chronologique de publication ou de relation. Un fichier général des noms en est à ses débuts de rédaction.

Un troisième groupe, se subdivisant en plusieurs sections, représente des correspondances d'intérêt divers : influence spirituelle, témoignages sur des manifestations thérésiennes, tels les voyages des reliques de Ste-Thérèse à travers la France, années ou congrès thérésiens, bénédictions de statues, d'églises, pèlerinages, etc. Lorsque le correspondant ne figure pas par ailleurs, ces lettres sont groupées sous ces diverses rubriques.

Les extraits de presse sont, de leur côté, en voie d'être regroupés par thèmes et chronologiquement à l'intérieur de chaque catégorie. Un fichier auteur-anonyme sera rédigé pour les articles constituant de véritables études. Un classement chronologique existait seul auparavant, sauf cas exceptionnels, sans inventaire aucun.

A titre documentaire, voici les grandes sections de ces archives :

- Documents originaux,
- Éditions-sources (venant du Carmel de Lisieux, ou réalisées sur son initiative).
- Traductions de ces éditions.
- Éditions sur Thérèse : langues française et étrangères.
- Imprimés divers (revues, journaux).
- Revues thérésiennes (publiées par Lisieux, ou au dehors).
- Iconographie; musique; discographie; poésie; statuaire, etc.
- Dossiers divers : Eglises, oeuvres; associations ou congrégations thérésiennes; controverses, polémiques, etc.

III . - En conclusion, travail ingrat, obscur, fastidieux, sans doute, mais aussi avec quelques rayons de lumière : satisfaction, parfois dès maintenant, avec cet embryon d'inventaire, encore bien partiel et imparfait, de pouvoir répondre à certaines demandes. Découverte, parmi ces amas poussiéreux et jaunis, de pièces de valeur (autographe de quelque personnalité, par exemple), qui vous paient de ces heures de travail monotone et ingrat. Contact émouvant avec ce "peuple de Dieu", humbles gens capables de gestes d'une générosité bouleversante : ainsi cette pauvre ouvrière, offrant la totalité de sa première paye pour participer à la construction de la Basilique; ou cette veuve, émeule de celle louée par le Seigneur, donnant pour la même cause "tout ce qu'elle a pour vivre"; et tant d'autres, inhabiles à manier la plume peut-être, mais qui veulent témoigner de leur gratitude envers leur céleste protectrice, ou exprimer la libération spirituelle puisée dans le message de confiance et d'amour de Thérèse.

Soeur M. L. (Carmel de Lisieux)

- - - : - - -

A L'ETRANGER

Le 10ème congrès des "Archivisti ecclesiastici", qui s'est tenu à Milan, du 16 au 19 septembre 1974, a été l'occasion d'amorcer ou de renforcer les liens d'une collaboration scientifique internationale qui, dans le respect du caractère propre de chaque situation nationale, serait utile à la cause qui rassembleait les participants.

Une réunion internationale, absolument informelle bien évidemment, a pu se tenir. Un tour de table a permis, alors, d'évoquer les diverses situations nationales (les associations déjà constituées se sont présentées selon l'ordre chronologique de leur fondation). Deux autres questions furent aussi évoquées; d'une part, les échanges possibles et la collaboration scientifique envisageable; et, d'autre part, l'éventualité d'une fédération internationale (mais cette dernière question a paru prématurée).

L'Associazione archivistica ecclesiastica, la doyenne, était présente par son président, Mgr Ambrogio Palestra, archiviste de la Curie archiepiscopale de Milan (nous avons signalé son manuel d'archivistique dans notre bulletin II-19). On sait que cette association, largement implantée maintenant à travers toute la péninsule, est née en 1956, à partir de l'Archivio vaticane, établissement qui était représenté à cette réunion par le pr. Giulio Battelli, professeur à l'Université de Rome, et par le pr. Germano Gualdo, archiviste de l'Archivio segreto vaticano, ainsi que par Mgr Dante Balboni, de la Bibliothèque vaticane. Chacun s'est plu à rendre hommage à Mgr Martino Giusti, préfet de l'Archivio segreto vaticano, qui fut l'un des principaux promoteurs de l'Association. Et chacun formait aussi des vœux pour que puisse reparaitre le bulletin annuel Archiva Ecclesiae dont les onze premiers numéros (parus de 1958 à 1968) étaient très prometteurs.

La Pologne était représentée par le prof. Vittorio Gramatowski. Certes, il n'existe pas à proprement parler d'association d'archivistes en Pologne. Mais, institué initialement le 20 avril 1956 comme une section de la bibliothèque de l'Université catholique de Lublin, le "Centre des archives, bibliothèques et musées ecclésiastiques" est devenu, le 25 juin 1959, Centre universitaire. Sous l'énergique impulsion de son rédacteur, le pr. Stanislaw Librowski, l'organe de ce Centre, Archiwa, Biblioteki i Muzea Koscielne, d'une haute qualité scientifique (chaque article est, en outre, suivi d'un résumé dans une langue latine) en était, en 1974, à son volume n° 29. Le Centre a organisé aussi diverses sessions (8 séminaires et cours d'instruction complémentaire, auxquels ont pris part quelque 700 personnes). Et le Centre a pu entreprendre le microfilmage d'un certain nombre d'archives ecclésiastiques, en Pologne même, dans des fonds religieux ou dans des fonds publics, ainsi qu'à l'étranger (notamment au Vatican). A noter enfin qu'une section de religieuses, avec trois groupes (Lublin, Cracovie, Varsovie), accomplit un travail remarquable dans le domaine archivistique.

L'Asociación española de archiveros eclesiásticos était présente par son secrétaire général, le P. José Maria Fernandez Catón, secrétaire de l'Association nationale du trésor documentaire et bibliographique de l'Eglise d'Espagne. En décembre 1970, la Conférence épiscopale espagnole approuva la constitution et le règlement de l'Association espagnole des archivistes et bibliothécaires ecclésiastiques, dont le but est de réunir tous les ecclésiastiques, religieux et séculiers, qui ont la responsabilité des archives et des bibliothèques ecclésiastiques. L'Association a organisé un premier congrès national des archivistes ecclésiastiques où ont été étudiés l'organisation et les problèmes posés par les archives ecclésiastiques.

En 1972, a été constitué, en Yougoslavie, un Conseil de la Conférence épiscopale pour l'art sacré, les archives et bibliothèques ecclésiastiques, sous la présidence de Mgr Dragutin Nezić, évêque de Porec et Pula. Le dr. Makso Pelozza, collaborateur scientifique de l'Académie yougoslave de Zabreg et le dr. Metod Hrg, représentant de l'archidiocèse de Zagreb dans les Archives de la R.S. de Croatie, ont pu nous donner quelque écho du travail en cours dans ce pays aux traditions religieuses différentes.

Parmi les pays représentés, la France venait donc chronologiquement en cinquième position, puisque notre association n'avait pas encore un an d'existence. Mais son statut d'association civile (loi de 1901) constituée "en accord avec les autorités ecclésiastiques et religieuses" semble être le premier de ce genre. Et, comme en Pologne, il existe en France une section de religieuses.

Il faut encore noter que la Suisse était représentée par le dr. Peter Rück, professeur à l'Institut d'études médiévales de l'Université de Fribourg, qui a pu donner quelque écho de la situation dans son pays, et notamment en Suisse romande.

L'Autriche aussi a pu faire entendre sa voix par la bouche du P. Livio Chuboda, o.f.m. de Vienne, qui s'est montré heureux de cette rencontre, et qui a souhaité qu'elle puisse avoir quelque suite.

*

* *

Ces premiers contacts internationaux ne doivent évidemment pas faire méconnaître le travail qui peut se faire aussi dans des pays qui n'étaient pas représentés à ce congrès de Milan. Et j'évoquerai seulement ici un colloque sur les archives des congrégations religieuses qui s'est tenu à Ottawa, les 3 et 4 mars 1972. Jusqu'ici, le Canada ne connaît pas d'association nationale; seule la province du Québec a son association, l'"Association des archivistes de la province du Québec". La conférence religieuse canadienne a donc pris l'initiative de mettre sur pied, pour les communautés religieuses, un projet de recherche sur les archives et l'histoire. De là sortit ce colloque d'Ottawa, qui a entendu diverses "causeries" sur des sujets généraux et a été l'occasion d'une table ronde très riche par tous les problèmes concrets qui y furent abordés (depuis la sensibilisation des autorités religieuses à la question des archives jusqu'au microfilmage, en passant par le classement, etc.).

*

* *

Puisse la connaissance réciproque de tous ces efforts être un stimulant mutuel et servir cette collaboration scientifique internationale que tous appellent de leurs vœux.

Charles MOLETTE

---:---

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages généraux

- Guide à l'usage des chercheurs : Sources et moyens de documentation pour ce qui concerne les archives, bibliothèques et musées de la région Centre (Cher, Eure-et-Loir, Indre, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Loiret). - Orléans, Impr. de la Préfecture du Loiret, 1974. Pour chaque service, ce guide indique les possibilités d'accueil et donne quelques renseignements concernant les collections et fonds, ainsi que les travaux récents réalisés, ou ceux qui seraient possibles.

- Yves MARCHASSON. - La diplomatie romaine et la République française. A la recherche d'une conciliation 1879 - 1880. Préface de Pierre Renouvin. Paris, Beauchesne, 1974, 525 p.

Archivistes et historiens s'arrêteront d'abord à la cinquantaine de pages de "Sources et bibliographie" qui ouvre cet ouvrage. Mais ils se laisseront bien vite prendre à la lecture passionnante du texte qui suit. Car la thèse d'Yves Marchasson est construite comme une tragédie classique (en six chapitres). Il y a unité d'action : la politique de conciliation entre le Saint-Siège et le gouvernement français, menée par le nonce Czacki; la diplomatie romaine entreprenant de tout faire pour sauver ce que Ferrata, alors auditeur à la nonciature, appellera; lorsqu'il sera à son tour devenu nonce, les "trois assises essentielles de l'Eglise" ou "les trois grandes colonnes sur lesquelles s'appuie l'édifice politico-religieux", à savoir le budget des cultes, le concordat et l'échange de représentations diplomatiques. Il y a unité de temps : moins d'une année, du 1er octobre 1879 au 18 août 1880. Il y a unité de lieu : Paris, et même presque uniquement le 2 avenue Bosquet, alors le siège de la Nonciature. Il y a drame, parce que la politique de conciliation, qui est le "grand dessein" confié par Léon XIII à un "nonce selon son coeur", est inaugurée à l'heure où le gouvernement français est amené à prendre les décrets du 29 mars 1880. Or ces décrets mettent en demeure "l'Association non autorisée, dite de Jésus" de se dissoudre dans les trois mois, et obligent, dans les trois mois aussi, les congrégations non autorisées à faire approuver, par l'autorité civile, leurs statuts et à faire reconnaître leurs établissements. Le nonce, d'un côté, le président du Conseil, Freycinet, d'autre part, cherchent un accord honorable, malgré les pressions diverses qu'ils subissent l'un et l'autre. Après la dissolution de la Compagnie de Jésus, les religieux vont-ils durcir leur résistance, ou bien être amenés à composer ? La résistance, encore requise par le secrétaire d'Etat Nina le 11 juillet, ne met-elle pas en jeu la conciliation ? Un dénouement est rendu possible dès lors que la résistance des religieux est dénoncée comme provenant d'une "opposition politique" au gouvernement. Rome "permet" alors aux congrégations (qui sont donc moralement obligées d'agir ainsi) de déclarer qu'il ne s'agit pas d'une "opposition politique", — cette déclaration devant tenir lieu de demande d'autorisation. La réponse de Rome est communiquée aux supérieurs le 18 août 1880. C'est cette heure que l'auteur choisit pour faire tomber le rideau, ... avant que les suites historiques ne soient déroulées (réaction des religieux, chute du gouvernement Freycinet). Mais l'auteur nous promet d'autres articles et volumes.

Ici, l'intérêt est soutenu jusqu'au bout par un agencement qui n'exclut pas les effets, et le jeu serré des négociateurs est mis en relief par un texte transparent du document.

Mais quel est l'enjeu de la négociation ? Une grande politique ecclésiastique ou bien le problème posé aux religieux ? Les religieux eux-mêmes semblent n'avoir pas soulevé la distinction entre personnalité morale et capacité civile. Il n'y a guère que quelques textes pontificaux à l'avoir suggérée. A travers tout cet ouvrage, bien qu'on ne voie pas exactement par quelles voies (le saurait-on davantage en interrogeant tels ou tels figurants du drame, par exemple certaine commission cardinalice, ou bien le maître du Sacré-palais, etc.), c'est la maturation d' Immortale Dei (du 1er novembre 1885) qu'en définitive on pressent. Serait-ce la raison pour laquelle cette thèse d'his-

toire de politique ecclésiastique, soutenue en Sorbonne, a pris place dans une collection de "Théologie historique" ? Mais n'est-ce pas aussi manifester la polyvalence d'un travail qui requiert pluridisciplinarité ?

- Jean SAINSAULIEU. - Les ermites français. Préface de H.-I. Marrou. Paris, Cerf, 1974, 349 p.

Cette thèse, qui est le fruit de vingt-cinq ans de recherches, ne comporte aucune indication de sources, de références, de mentions bibliographiques. Tout cet appareil scientifique se trouve dans l'édition originale de la thèse, qui est déposée dans les grandes bibliothèques. Il s'agit, dans ce travail, de l'érémisme de la Réforme à la Révolution. Ce travail, soutenu par trois mille dossiers, aboutit à un ouvrage passionnant, alerte : essai sociologique d'un monde en marge de l'Eglise officielle. Les index de noms et de lieux retiendront tout particulièrement l'attention de bien des archivistes ou chercheurs.

Archives diocésaines et paroissiales

- Louis DELHOMMEAU. - Guide des archives diocésaines de Luçon. Extrait du bulletin de la Société d'émulation de la Vendée, 1974, pp. 25-36.

Bien conservées et bien rangées, les archives diocésaines de Luçon comprennent un fonds ancien et un fonds moderne. Le premier, assez disparate, est constitué essentiellement de pièces récupérées fortuitement (il existe un inventaire analytique dactylographié qui permet les recherches). Le fonds moderne est classé selon le cadre indiqué par le Secrétariat de l'épiscopat en novembre 1961, sauf les documents restés en dehors de ce cadre.

- Cahiers perchérons, 4ème trimestre 1973. Ce numéro contient diverses notes relatives à la paroisse de Beaumont-les-Autels, qui sont dues à Pierre Bizeau.

- Quartier Plaisance, avec son numéro de novembre-décembre 1974. Ce numéro entreprend une monographie de la paroisse, grâce aux archives de Notre-Dame du Travail ; l'abbé Marcel Molette prolongera ses recherches dans les numéros suivants.

Archives des congrégations religieuses

- Ce sont des publications de textes qu'offrent les Frères de la Sainte-Famille de Belley (une première édition de la correspondance du fondateur est reprise et complétée par des cahiers de lettres polycopiées de frère Gabriel Taborin, 1er vol. 1835-1840). - Les Bénédictines du Saint-Sacrement entreprennent la publication de leurs documents historiques (1er volume : Catherine de Bar). - Les Soeurs de Marie-Immaculée de Bourges préparent l'édition de 109 lettres de Louise Dhéré, leur fondatrice. - Les Servantes des pauvres d'Angers complètent la vie de dom Camille Leduc, leur fondateur, par dom Guy-Marie Oury (Paris, S.O.S., 1974, 301 p.), en reproduisant, dans des cahiers polycopiés, un certain nombre de leurs archives.

Puissent ces publications renouveler le sens des archives et stimuler des travaux analogues.

- Marie-Jeanne MAURAGE. - Implantation des ordres mendiants à Bourges, XIIIème - XVème siècles. Mémoire de maîtrise en histoire, Université de Paris-Sorbonne, 1974, 120 p. polyc. + 8 pages de documents + 9 plans ou tableaux, et 2 index.

Malgré la pauvreté des sources, l'auteur (soeur Hombeline, de la Congrégation romaine de Saint-Dominique) a réussi, en rassemblant des épaves et en critiquant les documents, à évoquer l'installation et la présence à Bourges des premiers franciscains, dominicains, sachs, augustins, carmes, et aussi des pauvres dames clarisses ("juxta reformationem vulgariter dictam sororis Coletae"). Puis l'auteur dégage quelques traits de la vie de ces ordres, qui témoignent de leur enracinement et de leur rayonnement (et l'auteur soulève la question du caractère de ce rayonnement) dans la ville à l'époque considérée.

A l'étranger

- Au Canada : Rapport du colloque sur les archives religieuses, tenu à Ottawa, les 3 et 4 mars 1972, avec l'accord de la Conférence religieuse canadienne, dont le Département de la recherche a assuré la publication. Ce cahier de 100 pages, photocopiées, contient le texte des "Cause-ries" données à ce colloque, le résumé des interventions, ainsi que quelques annexes pratiques.

- En Italie : deux publications, très soignées, de la Fabrique du Dôme de Milan témoignent de l'intérêt des recherches menées depuis plus de dix ans dans le sous-sol du dôme afin d'en consolider les fondations :

- l'une, sur le baptistère dans lequel saint Ambroise a baptisé saint Augustin dans la nuit de Pâques (24-25 avril 387), et dont les substructures ont été retrouvées sous le portail gauche de la façade ;

- l'autre, sur les origines lombardes du Dôme : car des éléments de constructions antérieures ont été découverts qui ont permis de critiquer ou d'éclaircir certains documents conservés soigneusement.

- - - : - - -

" Tant les précieux dépôts de documents anciens que les actes modernes des archives courantes, sont un témoignage de la vie et des travaux de l'Eglise, et ils constituent dans leur ensemble une documentation unique, essentielle et irremplaçable "

(Jean XXIII, motu proprio
La sollecitudine pastorale
du 29 février 1960)

Dernière heure

Les souscripteurs viennent de recevoir le Guide des sources de l'histoire des congrégations féminines françaises de vie active, paru aux Editions de Paris, 7 rue de la Comète, 75007 PARIS (prix : 95 F.)

Une réduction sera con tenue aux membres de l'Association qui feront parvenir leur commande par l'intermédiaire de l'Association.

ASSOCIATION DES ARCHIVISTES DE L'EGLISE DE FRANCE

Siège social : 50 rue de Bourgogne - 75007 Paris - CCP 32.228.84 La Source

Bulletin n° 3

Janvier - Mars 1975

S O M M A I R E

Pages

- <u>Editorial</u>		
par Charles MOLETTE et Pierre BIZEAU . .		1
- <u>Compte rendu de l'Assemblée générale</u>		
par Charles MOLETTE et Martin Ph. HUBERT . .		5
- <u>Simple réflexions d'un archiviste de congrégation</u>		
<u>religieuse ... au fil de la plume</u>		7
- <u>Les archives historiques paroissiales dans le diocèse</u>		
<u>de Paris</u>		
par Mgr Guillaume de VAUMAS		9
- <u>Sauvetages en Vivarais</u>		
par Pierre MINARD		10
- <u>Les archives de sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus au Carmel</u>		
<u>de Lisieux</u>		
par Soeur M.-L. (Carmel de Lisieux)		13
- <u>A l'étranger</u>		
par Charles MOLETTE		15
- <u>Bibliographie</u>		17

SESSION D'ARCHIVISTES ECCLESIASTIQUES ET RELIGIEUX
PARIS, 13 - 14 OCTOBRE 1975

Vous trouverez ci-joint une feuille relative à cette session.

Veillez bien la remplir, c'est-à-dire :

- A. indiquer votre nom et votre fonction ;
- B. répondre au questionnaire préparatoire, sans omettre vos suggestions et vos vœux ;
- C. mentionner, sur le bulletin d'inscription de principe, vos projets :
 - si vous comptez venir, veuillez joindre une enveloppe rédigée à vos nom et adresse, et timbrée ;
 - si vous ne pouvez pas envisager de venir, veuillez répondre néanmoins au questionnaire.

... et veuillez bien renvoyer le tout, 50 rue de Bourgogne - 75007 - PARIS,
POUR LE 15 AVRIL 1975

PROBLEMES DE SOURCES ARCHIVISTIQUES ET HISTOIRE RELIGIEUSE EN FRANCE (1)

par Charles Molette

Président de l'Association des archivistes
de l'Eglise de France

Ma première parole sera pour vous prier de m'excuser de me servir de la langue française; car je ne pourrais pas m'exprimer en italien sans faire un certain nombre de fautes grammaticales ou de prononciation qui heurteraient vos oreilles et seraient une offense à votre magnifique langue dont les titres de noblesse sont bien connus.

Je voudrais aussi remercier de son invitation si cordiale l'Associazione archivistica ecclesiastica, qui de l'Archivio vaticano a étendu son influence jusqu'à travers toute la péninsule.

Au titre de président de l'Association des archivistes de l'Eglise de France, vous me permettrez encore de saluer les représentants des différents pays étrangers. Cette présence permettra, je l'espère, d'amorcer ou de renforcer les liens d'une collaboration scientifique internationale qui, dans le respect du caractère propre de chaque situation nationale, sera utile à la cause qui nous rassemble.

Si j'ai proposé comme titre de cette communication "Problèmes de sources archivistiques et histoire religieuse en France", c'est dans une double perspective : d'une part, celle du thème général de ce congrès "Ricerca di fondi di archivi ecclesiastici conservati fuori della sede originaria", et, d'autre part, celle des fonds français concernant l'histoire du catholicisme français.

Bien sûr, je ne parlerai pas des fonds qui, si importants soient-ils, se trouvent hors de France, mais dans leur fonds d'origine : les archives du Saint-Siège en sont l'exemple type; et les richesses en sont manifestées par des travaux comme ceux de Mgr Jacqueline - pour ce qui concerne les archives de la Congrégation pour l'évangélisation, ou bien ceux de l'abbé Marchasson - pour ce qui concerne les fonds de l'Archivio vaticano ou de la Secrétairerie d'Etat. Mais je ne parlerai pas non plus des archives transportées à Rome, avec le transfert de la maison généralice, par un certain nombre de congrégations religieuses.

Je ne parlerai pas davantage des autres fonds qui se sont enrichis d'archives provenant de la France. Vous me permettrez seulement, puisque nous sommes à Milan, d'évoquer l'article de Mgr Achilleo Ratti, illustre préfet de l'Ambrosienne, qui parla mieux que je ne saurais le faire des "Manoscritti di provenienza francese nella biblioteca ambrosiana di Milano"; cette contribution aux Mélanges offerts à Emile Chatelain demeure une étude qu'il ne saurait être question de reprendre.

(1) Communication donnée au 10ème congrès de l'Associazione archivistica ecclesiastica, organisé à Milan (16 -19 septembre 1974) sur le thème "Ricerca di fondi ecclesiastici conservati fuori della sede originaria".

Je ne redirai pas non plus tout ce que l'on peut trouver dans tous les guides, inventaires ou manuels connus de tous les spécialistes, — et notamment de tout ce qui a été déjà présenté par Victor Carrière, le fondateur de la Société d'histoire de l'Eglise de France, dans son Introduction aux études d'histoire ecclésiastique locale; ce manuel est devenu un ouvrage classique auquel je renvoie une fois pour toutes.

Je m'efforcerai donc, tout simplement, et bien modestement, d'évoquer la situation actuelle — dans le pays que j'ai l'honneur de représenter ici — des archives susceptibles de servir à écrire l'histoire de l'Eglise catholique en France. Et je regrouperai les différents éléments de mon intervention de ce matin en trois parties :

1. Situation actuelle des archives antérieures à la Révolution ;
2. Situation actuelle des archives postérieures à la Révolution ;
3. Nécessité actuelle de sauver les archives religieuses.

*
* * *

1. Situation actuelle des archives antérieures à la Révolution

En France, les papiers de source ecclésiastique et religieuse émanant de la période antérieure à la Révolution sont essentiellement conservés dans les fonds publics où ils sont entrés par suite des mesures législatives prises par les divers gouvernements à partir de 1789. Ce sont les archives d'une institution, qui est l'Eglise catholique. Ces documents témoignent, au sein même des archives publiques, d'un fait de civilisation spécifique qui a eu sa place dans l'histoire nationale; à ce titre, l'existence et la vie du catholicisme français font partie du patrimoine national.

Ces archives de l'institution religieuse qu'est l'Eglise catholique, et ce sera ma première remarque, ont été soumises aux vicissitudes (transferts, destructions et dislocations) qui ont atteint les archives de toutes les institutions sociales. Pour l'Ancien Régime, divers fonds des Archives nationales qui proviennent des séquestres effectués à Paris, divers fonds des Archives départementales ou des archives communales proviennent de documents émanant de la vie de l'Eglise catholique en France : des collections de registres et de cartons classées dans des séries "historiques" conservent les traces manuscrites de cette vie des archevêchés et évêchés, des collégiales et paroisses, des ordres monastiques; les titres de propriété devenus titres de biens nationaux ayant été disjointes afin de prendre place dans des séries "domaniales". Des inventaires au moins sommaires permettent d'avoir accès à ces documents.

Cependant, il est parfois possible de noter que, comme il arrive bien souvent, des collections entières ou des épaves ne se trouvent pas là où on s'attendrait à les trouver. D'une part, certains fonds d'archives diocésaines (Luçon dont l'archiviste vient de publier un guide, Mende, Nancy, Nice, Rouen, etc.), d'abbayes, monastères ou congrégations, conservent des registres ou cartons d'Ancien Régime. Dans certains cas, en effet, il a pu arriver que les quelques pièces jugées essentielles ont été précieusement emportées ou mises à l'abri aux heures de trouble ou d'exil. Dans d'autres cas, comme à Luçon, c'est tout simplement parce que, depuis la tourmente révolutionnaire, tel ou tel archiviste, soucieux de la conservation du patrimoine qui lui était confié, s'est mis à la recherche de toutes les pièces qui, n'ayant pas été recueillies dans les fonds publics, ont été dispersées au gré des circonstances les plus fortuites et se trouvaient en péril. Et l'on peut même signaler que, dans la Normandie qui a vu le débarquement de la libération de la France à la fin de la seconde guerre mondiale, les archives de l'évêché de Coutances, dont les premières pièces remontent au XIV^{ème} siècle sont restées intactes parce qu'elles étaient à Coutance, tandis que les archives départementales qui étaient à Saint-Lô ont été totalement détruites par les bombardements de juin 1944. Actuellement, d'ailleurs, et pour diverses rai-

sons, quelques fonds d'archives diocésaines se dessaisissent, en faveur des Archives départementales, de leurs documents antérieurs à la Révolution, surtout lorsque les pièces ne sont que des "épaves" qui redoublent d'intérêt lorsqu'elles sont réintégrées dans leur contexte archivistique d'origine. D'autre part, s'il est vrai que les incendies (Bourges 1871, Le Puy 1872) ou les guerres (Cambrai 1914, Beauvais et Saint-Dié 1944) ont entraîné des pertes et des destructions irréparables, il arrive aussi parfois que certaines pièces présumées disparues réapparaissent d'une manière inattendue : ainsi, les actes de l'officialité de Paris dont les fonds du XIV^{ème} siècle se trouvent dans la série des "juridictions spéciales" des Archives nationales (série Z ¹⁰) se sont trouvés récemment complétés pour la période XV^{ème}-XVIII^{ème} - mais dans la série des Fonds privés des mêmes Archives nationales parce qu'ils ont été trouvés dans les papiers du canoniste Paul Fournier.

Certaines archives ont, par ailleurs, un statut particulier. Il en est ainsi des archives hospitalières; elles constituent en France une catégorie indépendante des Archives nationales, départementales et communales (et elles sont d'ailleurs soumises à une réglementation particulière). Souvent, elles ^{intéressent} aussi l'histoire religieuse par suite des communautés masculines ou féminines qui ont été à l'origine des hôtelleries, léproseries, maladreries, maisons-Dieu, hôtels-Dieu, et qui ont assuré le soin des malades, le service des pauvres, voyageurs ou pèlerins. Ainsi, c'est le premier essor des communautés de vie active qu'elles contribuent singulièrement à éclairer. Mais, bien évidemment, on ne saurait retrouver l'histoire et la vitalité de ce courant sans recourir à d'innombrables autres sources.

La dislocation des fonds recueillis et la dispersion des sources de l'histoire religieuse entraînent une extrême fragmentation des archives d'origine ecclésiastique ou religieuse, même dans les cas où les fonds d'une seule abbaye forment l'essentiel d'un dépôt provincial (Cîteaux à Dijon, Cluny à Cluny, la Chartreuse à Grenoble, Fleury-s/Loire à Orléans, le Mont-Saint-Michel à Avranches). Mais tous les manuscrits de Cluny sont bien loin d'être réunis dans le centre d'études clunisiennes. Il en est de même pour le Mont-Saint-Michel. Un des ouvrages publiés à l'occasion du millénaire monastique de cette abbaye intéresse tout particulièrement ce sujet : c'est celui qui rassemble "Bibliographie générale et sources". Or le répertoire général des sources renvoie non seulement à quelques fonds des Archives nationales; mais encore à des archives du service historique de l'Armée, de l'Inspection du Génie et de la Marine, parce que le Mont a été considéré comme place-forte aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles; la Bibliothèque nationale, dans son département des Manuscrits, en conserve aussi plusieurs dans chacun des fonds latin et français; il s'en trouve encore dans plusieurs dépôts d'archives départementales de Normandie et de Bretagne, dans les archives de l'évêché de Coutances; de plus, outre les très importants manuscrits imprimés provenant de la bibliothèque de l'abbaye et conservés à la bibliothèque municipale d'Avranches, il existe diverses pièces conservées dans une vingtaine de bibliothèques municipales. Si dans certains cas cette fragmentation s'explique par l'étendue des biens de l'abbaye, dans d'autres cas, elle est le résultat de causes plus difficilement explicables. Il n'en reste pas moins que cette fragmentation, en elle-même, constitue un handicap pour l'histoire.

A l'inverse, et c'est la contre-partie de ce que nous venons de voir, il arrive parfois qu'un seul dépôt contienne des éléments émanant de divers fonds. Pour ne citer qu'un exemple - encore peu exploité, je signalerai les archives du port de Toulon qui sont assez riches pour ce qui concerne les questions religieuses. Certaines archives proviennent d'un certain nombre de couvents dont les bâtiments ont été utilisés par la Marine (Capucins, Minimes, Clarisses, Pères de la Merci). D'autres archives proviennent bien évidemment de l'activité propre du port de Toulon; or celle-ci aussi est très variée; et il existe des fonds qui concernent le séminaire des aumôniers de la Marine à Toulon (tenu par les jésuites), des rapports concernant les aumôniers, les états de service des aumôniers, ou encore les départs des aumô-

niers de la Marine dans les Missions. Certains dossiers sont aussi intéressants à divers titres : ainsi, ceux du bagne de Toulon - Marseille, où l'on trouve des liasses concernant les condamnations de protestants, des condamnés pour fait de religion, des prêtres condamnés, ou le "signalement des forçats du port de Toulon - Marseille ... ordonnés par Mgr de Boynes". Certains événements particuliers, enfin, ont laissé des traces importantes : dans ces archives du port de Toulon : ainsi les cinq dossiers concernant le transfert de Pie IX à Gaète, ou bien les trois dossiers concernant le toast d'Alger prononcé par le cardinal Lavignerie en 1890 à l'instigation de Léon XIII afin de hâter le ralliement des catholiques français à la République.

Toutes ces sources archivistiques manifestent assurément l'existence de l'institution religieuse. Mais une question reste posée, semble-t-il : dans quelle mesure permettent-elles d'atteindre la vie religieuse elle-même du peuple chrétien ?

Une première constatation s'impose. Pour le Moyen-Age, les sources demeurent limitées. Chaque fois que l'on veut retrouver les fondements d'une tradition, on se rend compte que souvent les traces qui pourraient en témoigner s'évanouissent, ou bien n'apportent quelque point de référence solide que plus tardivement. Ainsi, pour ce qui concerne la tradition qui ferait remonter au VII^{ème} siècle les Augustines de l'Hôtel-Dieu de Paris, force est de constater qu'il existe seulement une charte de 829 témoignant de l'existence de l'établissement et un document de 1217 qui parle de deux branches, masculine et féminine, suivant la règle de saint Augustin. De même, pour les Augustines de Meaux, il n'y a aucune trace confirmant la tradition relative à leur fondation au VIII^{ème} siècle, mais seulement un document de 1244 qui témoigne de leur activité à cette époque. On pourrait multiplier les exemples.

Toutefois, il existe d'autres documents particulièrement chers aux historiens, ces documents qui parlent à leur insu. Ainsi, par exemple, à l'heure du 4^{ème} concile de Latran, les écrits de Jacques de Vitry témoignent de l'existence de divers genres de communautés féminines. C'est lui, en effet, qui a reçu d'Honorius III au cours de l'été 1216, donc au lendemain de Latran IV, l'approbation donnée à des communautés, qui devaient être des béguines. C'est encore lui qui, au cours de son voyage en Italie, a été, à la même époque, témoin du tout premier essor des "Sorores minores" au moment où n'étaient pas encore établies les distinctions entre le second ordre et le tiers ordre. Et à un moindre degré sans doute, mais d'une manière non négligeable, c'est encore lui qui évoque l'existence des communautés féminines hospitalières, notamment des augustines. Il est ainsi un témoin privilégié de ces communautés féminines actives dont la floraison est un fait important au XIII^{ème} siècle. Pour les services hospitaliers, caritatifs et même éducatifs que rendent ces femmes, il y a là comme une première manifestation d'un courant de lente dérive.

Dans un autre domaine, celui des pèlerinages au Moyen-Age, dès que l'on veut chercher à préciser quelque point, on se rend compte combien la tâche est difficile. Car, pour ne prendre qu'un exemple, si, comme nous l'avons constaté, l'on peut retrouver quelques traces de la vie de l'abbaye du Mont Saint-Michel, la "première merveille" de France, il est bien difficile de savoir quelque chose de la "seconde merveille" de France, vers laquelle se sont dirigés tant de pèlerinages, à la Vierge Noire de Roc-Amadour, fréquemment et curieusement invoquée sous le titre de "Stella Maris". Il nous reste cependant trois manuscrits, un de la fin du XII^{ème} siècle et deux du XIII^{ème} siècle, qui nous parlent des Miracula qui rendirent célèbre ce lieu de pèlerinage : le premier provient de la bibliothèque de la Sorbonne, un autre de la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés et le troisième de la bibliothèque des dominicains du couvent de Saint-Jacques à Paris. Chacun de ces textes fait partie d'un Mariale, recueil de textes à la gloire de Marie : ces trois manuscrits contiennent aussi des Miracles de N.-D. de Soissons, deux d'entre eux contiennent le traité de la Virginité Marie de saint Ildefonse de Tolède; et tous les trois contiennent encore

quelques autres textes à la louange de Marie. Ces recueils témoignent donc d'abord de la dévotion mariale, et subsidiairement du pèlerinage de Roc-Amadour. C'est encore l'histoire et les miracles de Roc-Amadour qui feront l'objet au XVIIIème siècle d'un recueil d'Odo de Gisse. Mais les documents retrouvés, comme les pierres des hospitalets ou hôtels-Dieu sur les routes qui convergent vers Roc-Amadour, sont seulement des témoins qui demeurent muets quant au nombre des pèlerins ou quant à la dévotion mariale des foules qui fréquentaient ce haut-lieu.

Enfin, pour ce qui concerne la vitalité chrétienne des provinces de France au XVIIIème siècle, sans doute les visites pastorales — qui font actuellement l'objet d'une recension quasi systématique — rendent-elles quelque service aux historiens, mais à condition d'être confrontées à bien d'autres sources. Et combien d'entre elles demeurent enfouies dans des fonds d'archives empoussiérés, parfois non classés et qui de ce fait ont encore échappé aux historiens. Là encore, je ne prendrai qu'un exemple. Les auteurs du Dictionnaire des ordres religieux, publié au début du XVIIIème siècle au lendemain de l'essor des congrégations issues du renouveau tridentin, ouvrage remis à jour au milieu du XIXème siècle à l'heure du renouveau de ces congrégations, ont à peine entrevu l'existence des petites communautés locales, discrètes et laborieuses qui, au moins dans certaines régions de France, avaient préparé l'éclosion du XIXème siècle. Si les "béates" du diocèse du Puy ont retenu l'attention, par contre on ne sait presque rien des "Filles du travail" pourtant fort répandues dans le diocèse de Rodez au XVIIIème siècle, à peu près rien non plus des "Mirepoises" du diocèse de Cahors qui ont cependant pour une part, semble-t-il, inspiré le Traité de l'éducation des Filles de Fénelon, et pas davantage des "Menettes" du Cantal. Et lorsque d'aventure on découvre dans un fonds d'archives départementales quelques liasses ignorées qui témoignent de toute cette vitalité, on est submergé, comme cela m'est arrivé à Rodez pour les "Filles du travail", par des papiers concernant le temporel : des comptes, reçus, dots, quittances, procès, contraintes ... Il est toutefois possible de trouver, au milieu de ces papiers, un "formulaire pour la profession des soeurs", une note relative aux fiançailles d'après saint Thomas (ce qui est le signe d'une recherche effectuée chez les grands auteurs théologiques ; était-ce pour éclairer les conseils que les soeurs étaient amenées à donner aux filles de la campagne dont elles voulaient assurer l'éducation ?), une note relative à la contrition (cette note éclaire sans doute la pratique des soeurs aussi bien que la formation qu'elles donnaient : "La contrition, y est-il dit, n'est pas une crainte, une terreur que Dieu jette dans l'esprit et conçue par les menaces de la loi, ny une passion qui n'appartient pas à l'évangile, mais une action libre et non forcée appartenant à l'évangile"), etc. Mais ce ne sont que des petites miettes dans une botte de foin ! Que d'investigations sont requises pour les découvrir, les rassembler ! Mais quelles perspectives ces pauvres miettes n'ouvrent-elles pas sur la vitalité du catholicisme dans la paysannerie française au XVIIIème siècle !

Au-delà donc des traces de l'institution religieuse que les vicissitudes du temps ont bien désarticulées, quand elles ne les ont pas détruites, force est donc de dire que souvent les archives concernant la période antérieure à la Révolution ne laissent que difficilement percevoir la vitalité du catholicisme français.

*

* *

2 . Situation actuelle des archives depuis la Révolution

Pour la période postérieure à la Révolution, l'histoire religieuse requiert de celui qui s'y livre une véritable chasse aux archives. Parfois c'est presque un travail de détective qu'il faut entreprendre. Mais les raisons ne sont pas toujours les mêmes.

Tout d'abord, il est vrai qu'il y a certains cas où la législation civile a atteint le patrimoine religieux à l'heure de la Séparation, c'est-à-dire un siècle après la Révolution; mais d'une façon moins radicale. Certes pour ce qui concerne les biens ecclésiastiques, la loi de Séparation, tout en les plaçant dans le domaine public, a eu tendance à distinguer d'une part l'intérêt culturel des bâtiments laissés à la disposition du desservant pour l'exercice du culte et d'autre part l'intérêt historique ou artistique de certains biens ecclésiastiques pour lesquels il y a eu plus d'hésitations; mais les congrégations non reconnues par la loi, n'ayant pas de personnalité civile, n'avaient plus de droit juridique à une quelconque possession. Et c'est ainsi -- paradoxalement -- que les papiers de Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans, se trouvent actuellement répartis en trois fonds différents ... sans compter ce qui reste à Orléans.

Mgr Dupanloup, en effet, avait légalement institué M. Branchereau, sulpicien, son légataire universel. Ici, nous pouvons certes relever déjà une difficulté qui n'est pas propre aux papiers des hommes d'Eglise, mais qui grève aussi la transmission des papiers privés des hommes publics, par exemple : c'est celle qui résulte de l'interférence du droit successoral personnel avec la transmission des papiers résultant d'une charge. Mais les papiers Dupanloup se trouvant dans la succession Branchereau sont tombés dans les archives du Séminaire St-Sulpice. Or, en vertu de la loi de Séparation, les archives du Séminaire St-Sulpice ont dû être cédés à l'Etat. Mais entre la date de la loi, 1905, et la date de son application, 1911, les sulpiciens ont eu le temps de mettre à l'abri un certain nombre de documents essentiels. Ils possèdent donc aujourd'hui encore une partie des archives du séminaire St-Sulpice et une partie des archives Dupanloup. Mais ce qui a dû être versé à l'Etat en 1911 a été réparti un peu artificiellement entre les Archives nationales où, au titre des papiers privés, ils ont été placés dans le lot des archives entrées par voie extraordinaire (série AB XIX) d'une part, et d'autre part le département des manuscrits de la Bibliothèque nationale. Ainsi, les papiers Dupanloup se trouvent aujourd'hui dans trois fonds différents : les archives du séminaire St-Sulpice, la série AB-XIX des Archives nationales et le département des manuscrits de la Bibliothèque nationale.

En second lieu, il peut être permis de noter -- et certaines conséquences de cette évolution sont bienfaisantes -- que le contexte moderne a commencé de faire prendre en considération dans la mentalité générale, peut-être plus que dans le passé, le sens de la responsabilité de l'Etat et de sa mission de service public. C'est ainsi qu'un certain nombre de papiers privés sont maintenant recueillis dans les fonds publics, à titre d'ailleurs de dons, ou à titre de dépôts révocables.

Selon l'article 1918 du Code civil, un dépôt révocable n'entraîne aucun transfert de propriété et subordonne la consultation des documents à l'autorisation du propriétaire, à moins qu'une clause spéciale dans le contrat de dépôt ne prévienne expressément que le dépôt sera transformé en don ipso facto à une date déterminée. C'est ainsi que plusieurs diocèses de France ont fait un dépôt révocable, dans un fonds d'archives départementales, d'une partie de leurs archives : pour les registres de catholicité ou pour les archives paroissiales, par exemple Beaugon, Bourges, Chambéry, Evreux, Orléans, Reims, Rouen, Tours. Et d'ailleurs la convention passée entre l'archevêque de Bourges et les préfets de l'Indre et du Cher (puisque le diocèse de Bourges correspond à deux départements français) est à la fois rigoureux au point de vue canonique et conforme aux exigences des Archives de France.

Quant aux dons ou aux achats qui enrichissent les fonds publics, leur importance devient telle, actuellement, que les Archives nationales, outre la série des archives entrées par voie extraordinaire, ont été amenées à créer une nouvelle série pour les archives privées, provenant essentiellement des familles auxquelles l'évolution des situations ne permet plus de conserver leurs archives. Ainsi, dans la série des papiers privés des Archives nationales, sont entrés les papiers de la famille de Floeuc; or cette famille bretonne a compté un évêque de Quimper au XVIIIème siècle. De la même façon se trouvent aussi dans la même série les papiers du cardinal de Bernis, qui fut ambassadeur à Venise au temps de Louis XV; les papiers du cardinal de la Fare, évêque de Nancy avant la Révolution, émigré en 1791, chargé de missions par Louis XVIII, et qui présida au sacre de Charles X; les papiers du cardinal Donnet, archevêque de Bordeaux de 1837 à 1882; ou encore les papiers de l'abbé Mugnier, vicaire parisien à la fin du XIXème siècle et au début du XXème siècle, qui fut en rapport avec les milieux littéraires et la société aristocratique de son temps. On trouve aussi, dans cette série des fonds privés, les manuscrits d'Ozanam, les lettres du P. de Foucauld à son ami Henri de Castries, etc. Je me contenterai d'ajouter que cette nouvelle série des Archives privées des Archives nationales se trouve actuellement en train de réunir un certain nombre de papiers indispensables pour une étude historique de la période de la Séparation puisqu'on y trouve: d'une part les lettres de félicitations adressées à Emile Combes pour sa politique laïque et anticléricale, ou les papiers de Méjan, qui fut le conseiller de Briand pour la loi de Séparation; d'autre part les dossiers du Comité des jurisconsultes organisé pour défendre les établissements congréganistes non autorisés et qui fonctionna depuis les premières lois laïques de 1880 jusqu'à la Séparation en 1905, ou bien les papiers d'Etienne Lamy, ce député catholique rallié de bonne heure à la République et à qui Léon XIII confia à un certain moment le soin de traduire ses préoccupations dans les milieux politiques français, ou encore un certain nombre de papiers de l'Action libérale populaire, ce groupement politique suscité par certains catholiques français à la suite de l'échec du mouvement d'Etienne Lamy, à l'heure où s'affirmait la politique anticléricale, qui allait aboutir à la Séparation, etc.

Mais c'est à la Bibliothèque nationale, dans le département des manuscrits que se trouvent rassemblés les papiers de certains hommes qui ont été à un titre ou à un autre emportés dans la crise moderniste; d'une part, les papiers de Loisy ou de Houtin et de Sartiaux, ainsi qu'une partie des papiers de Hébert et une partie des papiers de Turmel, aussi bien que des papiers du P. Laberthonnière, certaines correspondances de Blondel (ses papiers philosophiques sont à l'Institut supérieur de philosophie de Louvain), les papiers de Mgr Lacroix et une partie des papiers de l'abbé Klein ainsi qu'une partie des papiers Duchesne. Toutefois, bien des papiers concernant les difficultés de l'époque du modernisme se trouvent dans d'autres fonds: à commencer par ceux du P. Lagrange dont une partie notable est à Jérusalem.

Une troisième source de documents, indispensables pour étudier l'histoire du catholicisme français depuis la Révolution, ce sont les fonds privés, fonds de familles ou fonds d'institutions -- plus ou moins durables d'ailleurs. Un des exemples les plus notables des papiers conservés dans des demeures familiales, ce sont les papiers Montalembert, qui demeurent au château de la Roche-en-Brenil dans la propriété familiale. De même, c'est la plupart du temps chez leurs descendants que sont conservés les papiers des pionniers de l'apostolat des laïcs ou du catholicisme social. Et c'est à Lyon dans les locaux de la Chronique sociale que sont conservées les archives de cette institution, ainsi qu'un certain nombre des papiers concernant les Semaines sociales de France, qui ont servi d'exemple ou même de modèle à un certain nombre d'autres pays.

D'autre part, le monument appelé Hiéron, élevé à Paray-le-Monial entre 1890 et 1893 par le baron Alexis de Sarachaga Bilbao y Lobanoff de Rostoff, grand d'Espagne, conserve toute une documentation fort importante relative

à la dévotion eucharistique (c'est l'heure, en effet, où Melle Tamisier — dont tout un lot de lettres se trouve dans ces archives — se faisait la promotrice des congrès eucharistiques internationaux) et à la dévotion au Christ-Roi (qui se faisait jour à partir de cette époque : et l'on trouve dans ce fonds trois cartons remplis de suppliques, et des pétitions rassemblées de 1920 à 1925 en vue de l'établissement de la fête du Christ-Roi).

Une institution qui a eu dans l'Eglise une fortune bien plus durable et qui est désormais non seulement officielle, mais même pontificale, conserve des archives qui intéressent la vie de l'Eglise catholique dans les cinq continents : c'est l'oeuvre de la Propagation de la foi, dont les archives, tant à Lyon qu'à Paris, sont très importantes et relativement peu exploitées.

Ainsi donc pour la période postérieure à la Révolution, l'histoire religieuse requiert de celui qui s'y livre de recourir à beaucoup d'autres fonds que les fonds d'archives d'origine religieuse. Sans doute les fonds publics se sont-ils encore enrichis de fonds émanant de l'institution ecclésiastique au moment de la Séparation. Mais il y a aussi, et de plus en plus, une autre raison : à la conception régaliennne, napoléonienne ou jacobine de l'Etat se substitue la notion de service public. Enfin, ce développement du sens de la responsabilité propre du laïcat catholique, tant dans l'Eglise que dans la cité, se traduit par des actes qui expriment la mission de l'Eglise s'exerçant par la conscience de ses fils agissant non plus en esprit d'hommage lige à l'égard de la hiérarchie ecclésiastique, mais en esprit d'hommage libre; et les documents qui témoignent de ces actes, ce ne sont pas seulement des archives émanant à proprement parler de l'institution ecclésiastique, mais ce sont aussi des papiers privés de laïcs catholiques; d'où leur dispersion dans des fonds privés que l'historien, évidemment, a d'autant plus de mal à retrouver.

*

* *

3 . Nécessité actuelle de sauver les archives religieuses

Dans la mutation qui affecte l'Eglise, la nécessité s'impose d'assurer — en vue de l'histoire — la sauvegarde des archives anciennes et la conservation des documents récents qui témoignent de la vie de l'Eglise. Car un certain nombre sont en péril.

A côté du travail remarquable, parfois trop peu connu, effectué par certains archivistes diocésains ou religieux, force est de reconnaître que les destructions actuelles n'épargnent pas toujours les traces documentaires du passé et ne favorisent pas la conservation des documents annuellement produits. Parfois même, signale un archiviste diocésain, les destructions sont "opérées par désintéret et de propos délibéré".

Certes un progrès a pu être enregistré, au cours de ces dernières années, pour ce qui concerne le classement et l'exploitation des archives émanant d'une source ecclésiastique ou religieuse. Les raisons en sont nombreuses : d'ordre religieux, d'ordre culturel et archivistique, d'ordre universitaire. Ce n'est pas le lieu d'évoquer en détail l'effort accompli.

Cependant les archives diocésaines sont parfois incomplètes, et il arrive que leurs transferts ne respectent pas même des manuscrits et incunables, comme c'est arrivé récemment dans le transfert des archives de l'évêché de Fréjus à Toulon. Déjà, les registres de catholicité, qui dans l'état actuel des choses représentent de 60 % à 98 % des archives des différents évêchés, sont loin d'être toujours tenus à jour : les notifications prévues par le Code de droit canonique ne sont pas régulièrement portées ; les difficultés relatives aux inscriptions concernant les enfants adoptés

demeurent parfois sans solution.

Mais il faut souligner que les registres de catholicité ne sont pas le tout des archives diocésaines, de même que les archives de France ne sont pas constituées d'après les seuls registres d'état civil. Je ne signale que quelques points :

Dans tel diocèse, il ne reste presque aucune correspondance des évêques qui se sont succédés depuis la Révolution; ce qui soulève d'ailleurs toute la question des papiers privés.

Les archives des Directions diocésaines sont souvent exposées : seules 17 Directions diocésaines de l'Enseignement catholique ont pu récemment indiquer d'après leurs archives la date de leur fondation; les Directions des oeuvres, même lorsque des fonds intéressants leur ont été donnés, ne les ont pas toujours conservés, et dans certains cas, périodiquement, est faite place nette.

Quant aux archives des grands séminaires, elles ont un sort assez inégal : à côté de certains efforts positifs à ce sujet, il arrive que ces fonds d'archives, même lorsqu'ils étaient naguère très riches, demeurent parfois à l'abandon, voire en désordre, en tout cas sans archiviste.

Quant aux archives paroissiales, sauf — et encore pas toujours — les registres de catholicité, elles sont souvent plus exposées, surtout par suite des fermetures de paroisses. Du Nord au Midi et d'Est en Ouest, des destructions — parfois systématiques — sont enregistrées. Or les anciennes archives paroissiales n'ont pas toutes disparu; le travail de sauvetage entrepris par l'abbé Bizeau dans la diocèse de Chartres en donne l'assurance, aussi bien que certaines recherches entreprises dans le diocèse de Luçon par le chanoine Delhommeau, ou dans les diocèses du Nord par l'abbé Berthe et le P. Beylard comme par les archivistes de ces diocèses; de même en est-il dans un certain nombre d'autres diocèses où des initiatives individuelles s'avèrent très bénéfiques.

Pour ce qui concerne les congrégations religieuses, s'il est vrai que certaines d'entre elles — et spécialement une douzaine qui sont fréquemment évoquées — possèdent des archives importantes, il semble difficile de dépasser le pourcentage de 20 % — pour les congrégations masculines et surtout féminines — qui ont des archives classées, inventoriées et utilisables. Et, tant pour les congrégations enseignantes, que pour les congrégations hospitalières, non seulement des lacunes, mais même des destructions — et certaines toutes récentes — doivent être enregistrées.

Les organismes centraux de l'Eglise de France, certes, conservent généralement leurs actes de gouvernement, — et encore peut-être pas absolument toujours. Mais leurs dossiers de documentation sont parfois exposés. Certains de ces services en effet n'ont ni personnel, ni local, leur permettant de conserver, dès lors qu'une action est passée, les documents qui ont servi à la préparer (enquête réalisée en vue d'un congrès, par exemple); et certaines destructions, inévitables dans les conditions actuelles, sont irréparables; or ce qui a ainsi péri représentait une source de documentation de première main qui eût été précieuse pour l'histoire.

Cette situation révèle l'absence d'une véritable politique à l'égard des archives, à l'heure précisément où les fermetures d'établissements et la diminution des effectifs en font sentir plus vivement la nécessité. En effet :

Ceux qui sont à la source des archives, ou bien ne savent pas quoi garder ou bien même actuellement se comportent pratiquement comme s'ils se désintéressaient de la question; un directeur diocésain de l'Enseignement catholique écrivait récemment : "A mon départ, je sais que je ne serai pas remplacé comme prêtre, et les archives seront brûlées."

Les archivistes, malgré toute leur bonne volonté et leur obscur dévouement — souvent très grand (tel archiviste a payé de son argent personnel tous les rayonnages métalliques du dépôt) — demeurent le plus souvent isolés et aux prises avec bien des difficultés concrètes ; car :

La formation est parfois très insuffisante (sans que soit courante la situation de telle congrégation féminine dans laquelle c'est la soeur cuisinière qui est en même temps archiviste, combien d'archivistes ne se sont formés que d'une manière artisanale et par l'expérience);

les conditions de travail sont assez précaires (dans certains cas la responsabilité des registres de catholicité représente une charge presque écrasante si l'on songe que certains diocèses comptent près de 1000 paroisses et que le pauvre archiviste est seul pour tout faire; ici tel local d'archives diocésaines est un sous-sol sans éclairage ni chauffage; là, les archives historiques, entreposées dans des greniers où elles risquent de s'enfouir dans l'oubli, "archives dont on ignore l'existence", dit un autre (Saint-Claude), demeurent en toute hypothèse "inconsultables", même - est-il signalé - pour les recherches requises pour une cause de béatification.

Et, à l'heure actuelle, une question se pose avec acuité. Elle concerne la tâche des archivistes ecclésiastiques ou religieux pour ce qui concerne les documents tout récents; cette question pourrait être formulée ainsi : Comment recueillir - avec méthode - les papiers, les témoignages et les souvenirs d'une génération avant qu'elle ne disparaisse ?

Tout à l'heure, je disais que les archives de France ne se réduisent pas aux seuls registres d'état-civil. Etant donné le volume important que représentent partout dans les fonds diocésains les registres de catholicité, permettez-moi d'insister : c'est la vie de l'Eglise que devraient permettre de lire les dépôts centraux. Et s'il est vrai que la communion à l'évêque local n'est pas seulement l'inscription sur les registres de la société ecclésiastique, quelle trace en est perceptible ? Il y a déjà, me semble-t-il, un premier effort à faire pour rassembler les innombrables bulletins, photocopiés ou imprimés, qui s'efforcent d'être un lien entre les membres des différents groupes religieux. Lorsque j'ai étudié l'histoire de l'Association catholique de la Jeunesse française, ceux qui l'ont consultée ont pu constater que j'ai relevé 19 bulletins diocésains ou régionaux existant en 1906; or, pour 11 d'entre eux seulement, j'ai pu indiquer la trace de collections généralement fort incomplètes; pour les autres, je n'ai seulement indiqué que le nom; j'ai même été obligé de préciser que dans certains cas ni les archives départementales, ni les archives diocésaines ne conservent même la moindre trace de ce périodique; dans un autre cas, l'indication que j'avais dû fournir sans aucune référence a du moins mis, pour une étude locale, un chercheur sur la piste d'un périodique diocésain dont il n'a réussi à trouver d'ailleurs qu'une quinzaine de numéros dans un fonds d'archives privées. Et tout récemment j'ai dû prêter à un autre chercheur l'unique exemplaire d'une brochure assez importante dans la vie de l'A.C.J.F. et qui datait de moins de quarante ans; j'avais eu, en effet, la bonne fortune de la recueillir sans savoir d'ailleurs, alors, qu'elle ne se trouvait dans aucune bibliothèque ni dans aucun secrétariat de mouvement.

Outre ces publications il y a lieu, me semble-t-il, pour un archiviste d'être comme à l'affût des personnalités ecclésiastiques, religieuses ou laïques qui ont pu jouer un rôle plus ou moins important. Le mieux serait sans doute d'entrer en contact avec eux avant leur décès, de leur faire valoir l'intérêt de leurs archives pour l'histoire, de rédiger une petite note sur chacun, de dresser avec eux si possible un inventaire sommaire de leurs papiers; et d'atteindre ensuite leurs relations - ou de les signaler à d'autres archivistes locaux, ecclésiastiques ou religieux. Il y a, en effet, toute une histoire quasi-souterraine du catholicisme français qui n'a guère été étudiée, même si elle a été parfois pressentie : c'est celle des familles d'esprit, c'est celle des réseaux de relation. Et c'est si important que, aujourd'hui encore, au moins dans ce qu'on pourrait appeler le réservoir du catholicisme français, il y a des mariages qui sont très révélateurs de structures mentales qui présentent des traits de parenté; et il y a des familles où fleurissent, presque à chaque génération, des vocations de jésuites, dans d'autres familles des vocations dominicaines, dans d'autres familles des vocations bénédictines, dans d'autres familles des voca-

tions de Petites soeurs du Père de Foucauld, dans d'autres familles des hommes du type catholique social; dans les familles marquées par le Sillon il y a au moins deux types différents; les traces de l'Action française perdurent aussi, tant dans l'extrême-droite que dans le progressisme d'hier ou chez certains néo-révolutionnaires, etc. Bien sûr, non seulement les avatars de chaque famille d'esprit sont largement ouverts et les franges sont loin d'avoir les mêmes ramifications, mais encore la liberté de chaque être humain est manifeste même lorsqu'elle est irradiée par la grâce et il ne faudrait pas tomber dans les travers d'un déterminisme sociologique. Cependant il y a là un phénomène global, qu'on pourrait appeler : de mémoire inconsciente, et que l'histoire pourrait mettre en lumière si les documents le permettaient.

Me permettez-vous, à ce sujet, une dernière remarque ? Il arrive, en effet, que les moyens de communication sociale aujourd'hui peuvent permettre de rétablir dans leur intégrité des paroles prononcées et enregistrées au magnétophone. Pour ne prendre qu'un exemple, j'évoquerai seulement un discours de Paul VI (celui du 27 octobre 1965) qui a été diffusé par la radio. Or l'Osservatore romano lui-même n'a pas donné la phrase essentielle, enregistrée cependant sur bande magnétique. Il conviendra donc dorénavant de faire leur place à des archives historiques d'un nouveau genre.

Cette troisième partie souligne la nécessité actuelle de conserver les archives anciennes et de sauver les archives récentes, en quelque lieu qu'elles se trouvent. Et c'est pour cela qu'a été fondée il y a quelques mois l'Association des archivistes de l'Eglise de France, que vous voulez bien accueillir aujourd'hui parmi vous.

*

* *

En conclusion, sans reprendre les trois points de mon exposé, j'en tirerai seulement quelques conséquences.

Les archives émanant d'une source ecclésiastique ou religieuse sont intéressantes à un double titre. D'une part, elles témoignent d'un fait de civilisation; à ce titre, elles ont une destination commune et constituent un élément de l'histoire générale. D'autre part, pour les chrétiens, elles gardent trace de l'action du Dieu vivant; à ce titre, elles sont un bien d'Eglise et constituent un lieu théologique ainsi qu'une source spirituelle pour les générations successives du peuple de Dieu.

Encore est-il nécessaire, pour qu'elles puissent ainsi servir aux générations ultérieures que :

- ces archives existent : c'est la responsabilité de ceux qui sont à la source de les constituer ;

- ces archives soient classées, inventoriées, utilisables : c'est la responsabilité des archivistes, mais il leur en faut les moyens ;

- ces archives soient lues d'une manière correcte pour permettre de répondre correctement à la question : Eglise, que dis-tu de toi-même ? C'est la responsabilité des historiens et des théologiens.

Toutefois, cette responsabilité ne s'exerce pas avec les mêmes méthodes bien qu'elle concerne la même réalité.

Or la situation présente risque de ne fournir qu'imparfaitement aux recherches d'histoire religieuse et aux recherches de théologie historique les sources documentaires qui leur permettraient -- aux unes et aux autres selon leurs exigences propres -- de "contempler -- selon l'expression de

Pie XII, à propos des archives vaticanes, "comme dans un miroir la conscience que l'Eglise a d'elle-même".

En effet, lorsque font défaut les sources documentaires d'origine ecclésiastique ou religieuse, il est inévitable que soit méconnu ce qu'elles peuvent contenir de spécifique.

Peut-être la foi des croyants pourrait-elle y suppléer; avec, toutefois, le risque de fournir l'occasion de se développer à des tendances que la théologie catholique dénonce sous le nom de fidéisme.

Mais la critique historique, elle, n'a aucun moyen de pallier ces lacunes. S'il lui est impossible de retrouver l'image qui apparaîtrait dans le miroir, force lui est de privilégier, pour chacune de ses investigations, la seule image que donne d'elle-même l'Eglise dans la conscience de ses contemporains, même si - par rapport à la réalité totale - cette image est insuffisante ou déformée.

Or, c'est à la face du monde que le concile Vatican II a posé la question : "Eglise, que dis-tu de toi-même ?" C'est à cette question qu'il est nécessaire de répondre.

Historiens et théologiens, en s'y employant, ont aujourd'hui à critiquer les philosophies inconscientes qu'ils portent en eux et qui risquent de masquer - même à leur insu - leurs recherches d'histoire religieuse ou de théologie historique. Bien que ce soit la même réalité qu'ils étudient les uns et les autres, et bien que ce soit en recourant aux mêmes traces documentaires du passé, historiens et théologiens scrutent la réalité de l'Eglise, non seulement par des méthodes différentes, mais encore en l'abordant sous des aspects différents (de même qu'un cardiologue, un psychologue, un professeur d'anglais, un marchand de chaussures, un ami d'enfance peuvent rencontrer la même personne, tout en ayant avec elle des rapports de type différent, parce que c'est à des titres différents qu'ils l'abordent). C'est bien certain. Et cependant, dans la mesure où ils céderaient à quelque philosophie du soupçon ou à la fascination de quelque dialectique, dans la mesure où ils chercheraient à se servir de recherches effectuées dans les traces documentaire du passé pour s'en faire un instrument de transformation du présent au service de l'avenir de leurs rêves, alors ils feraient d'une theoria une praxis.

En fournissant aux historiens et aux théologiens les traces documentaires du passé, comme des éléments d'une réalité qu'il y a à connaître et respecter, non à utiliser et dénaturer, les archivistes ont à conserver très vive l'exigence de fidélité rigoureuse à la theoria; c'est à cette seule condition qu'ils serviront véritablement et les historiens et les théologiens, en leur permettant ainsi d'interpréter correctement les sources documentaires qu'ils mettent entre leurs mains. Les archivistes, d'une certaine manière, ont à être des hôtes qui font se rencontrer les hommes par-delà les générations : leur courtoisie, quasi légendaire d'ailleurs, a besoin de fermeté autant que de délicatesse, non seulement à l'égard des vivants qui peuvent être intimidés ou au contraire insolents, mais encore à l'égard des morts qui, eux, ne peuvent plus ni se défendre ni, d'ailleurs, s'accuser. Les archivistes ne sont pas seulement les conservateurs de l'écriture séchée; ils sont aussi - et même ils ne sont véritablement conservateurs des documents anciens qu'à la condition d'être - des témoins de la vie d'où procéda cette écriture aujourd'hui séchée.

N'est-ce pas ainsi, d'ailleurs, que Mgr Ratti avait conçu sa tâche de bibliothécaire à l'Ambrosienne, dans cette illustre ville de Milan où nous sommes réunis. Et c'est pourquoi je terminerai cette communication en évoquant son souvenir. Bibliothécaire à l'Ambrosienne, et préfet de l'Ambrosienne à partir du 8 mars 1907, Mgr Ratti s'était rendu compte, au cours des vingt-six années qu'il avait passées dans ces fonctions, qu'il exerçait une influence particulière à travers sa compétence professionnelle

et ses investigations scientifiques : les savants pouvaient apprécier les exigences proprement intellectuelles que donnait à sa recherche le sens d'une dimension spirituelle de l'homme. Aussi Mgr Ratti ne mésestimait-il pas cette tâche qui pouvait paraître à certains non-sacerdotale. Et même, évoquant cette activité et son rayonnement, il eut un jour l'occasion, tout près d'ici, de confier au jeune don Roncalli : "Tous nous devons travailler à l'Action catholique. Même moi, ici, dans un centre d'activité qui pourrait paraître d'un genre bien différent, je parviens à faire vraiment de l'Action catholique : souvent il m'arrive de donner un conseil, un avis, une explication, à ceux qui fréquent la bibliothèque." Mgr Ratti savait bien que n'importe quel prêtre nommé par son évêque aumônier de la bibliothèque aurait pu offrir, de l'extérieur, les secours du culte aux savants catholiques de passage à Milan. Mais il expérimentait l'influence spécifique que sa formation et sa fonction lui donnaient d'avoir : c'est dans le champ même de leurs recherches qu'il lui était donné de rencontrer des esprits en quête de vérité et de témoigner alors, bien que de manière voilée, de Celui qui est la Vérité et la Vie ! C'est d'ailleurs la même expérience qu'il avait faite dans la nuit du 31 décembre 1899 au 1er janvier 1900, alors qu'il faisait l'ascension du Vésuve. Il avait, en effet, demandé de prévoir la célébration de la messe au refuge : "Le devoir avant tout", avait-il dit aux organisateurs de l'excursion; or il s'était aperçu que les répercussions de ces quelques mots avaient été grandes dans le petit groupe, et don Ratti de chercher et de noter le pourquoi de cette résonance : "Je dis cela en toute simplicité, comme alpiniste et comme compagnon et non pas comme prêtre." Ainsi, le futur Pie XI avait-il découvert d'expérience que bien des secteurs de la vie des hommes restent presque fermés à l'action sacerdotale des membres de la hiérarchie ecclésiastique, tandis qu'ils sont le terrain journalier d'une vie aux prises avec des tâches profanes.

Cette influence n'est-elle pas le type même de l'action de l'Eglise sur le chemin des hommes, hors des cadres de l'activité de l'Eglise délimitée par le Code de droit canonique ? Et n'est-ce pas la responsabilité des archivistes, à qui il est donné d'essayer de prolonger ce rayonnement, d'en conserver, ou même d'en retrouver, la trace ?